



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

P.V. N° 10/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 7 décembre 2009

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Claire de Clermont-Tonnerre -pouvoir à Françoise Malassis-, Louisa Ferhat -pouvoir à Marie Toubiana-, Grégoire Lucas -pouvoir à Anne-Charlotte Buffeteau-, Hubert Martinez -pouvoir à Jacqueline Malherbe-.

Sont absents :

Messieurs Mathieu Blin, Pierre Charon, Jean-Manuel Hue, Fabrice Rousseau.



Monsieur le Maire : Nous allons ouvrir notre séance.

1. Désignation des secrétaires de séance :

Monsieur Mouricou et Madame Anne-Charlotte Buffeteau. Ils ne sont là ni l'un, ni l'autre ? Anne-Charlotte Buffeteau est là.

Donc, Monsieur Baghdad et Madame Buffeteau.

Avant de commencer l'ordre du jour de notre séance je voudrais présenter les félicitations de notre Conseil à Madame Fatima Lalem, qui, au titre de la politique de la Ville, par décret du 13 novembre 2009, a été nommée Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Merci.

Il n'y aura pas d'adoption du procès verbal puisque notre précédente séance date du 16 novembre, il y a trois semaines, et n'a pu être retranscrite dans les délais impartis pour vous être envoyés avec l'ordre du jour. Ce sera le cas pour la prochaine séance avec le PV d'aujourd'hui.

Nous allons commencer notre ordre du jour avec un projet de délibération DDATC 101.



2. DDATC 101 - Charte Parisienne de la Participation.

Monsieur le Maire : Le rapporteur est Monsieur Sarracani. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Il faut souligner ici l'importance de cette charte parisienne qui nous est proposée aujourd'hui. Le nouveau contrat de mandature, conclu entre la majorité reconduite en 2008 et les Parisiens, implique un nouvel élan à la démocratie locale qui crée de nouveaux outils renforçant la participation des citoyens. Aujourd'hui, cette démocratie locale s'enracine dans nos pratiques quotidiennes.

Les acquis démocratiques sont nombreux : compte-rendus de mandats, conseils de quartier, conseils parisiens de la jeunesse ou des résidents non communautaires, comités des usagers, budgets participatifs, pouvoirs renforcés des mairies d'arrondissement, nomination d'un adjoint au Maire de Paris, garant de la participation et bien sûr, tous ces éléments constituent la partie la plus visible de la vitalité démocratique retrouvée de notre ville.

En 2008, nous avons proposé aux Parisiens d'aller plus loin encore et de créer de nouveaux instruments au service de l'expression citoyenne pour donner à chaque habitant les clefs d'une participation pour construire, ensemble, le Paris de demain.

Au 1^{er} janvier 2010, les Parisiens seront invités à se saisir d'un certain nombre d'outils démocratiques nouveaux comme le droit d'interpellation disponible sur Paris.fr, comme la commission parisienne du débat public, nouvelle autorité indépendante, et la charte parisienne de la participation qui se donne, pour objectif, de rendre visibles, claires et accessibles, toutes les règles de la participation. Elle constitue donc un nouveau contrat démocratique entre la Ville et les Parisiens et en l'occurrence un progrès manifeste.

Pour terminer, je dirais combien et je regretterais, avec les élus de mon groupe, que cette nouvelle culture démocratique connaisse, hélas, dans les arrondissements de droite et notamment dans le nôtre, des progrès beaucoup moins notables. Cette pratique de la démocratie locale à Paris reste en effet inégale, elle est fructueuse dans des arrondissements dont je suis obligé de constater que ce sont les arrondissements de gauche, elle manque de souffle ailleurs.

Dans notre arrondissement, je relève, pour terminer, un certain nombre d'aspects qui vont à l'encontre de ces progrès de la culture démocratique. Le fait, d'abord, que, systématiquement, la présidence des conseils de quartier soit confiée à un adjoint au Maire, un système qui est unique dans les vingt arrondissements parisiens ; je note également une pratique nouvelle qui ne constitue par un progrès, mais une régression de la démocratie par rapport à l'ancienne mandature, qui est la pratique hélas, récurrente, dans certains conseils de quartier, du bouleversement de l'ordre du jour entre la décision prise par les conseillers de quartier et la tenue effective du conseil de quartier. Cela n'est pas respectueux des conseillers de quartier et cela n'est pas compatible avec l'esprit de la démocratie directe dont les conseils de quartier sont une forme de témoignage.

Cette charte constitue, en tant que telle, une nouvelle étape. J'ai un certain nombre de regrets par rapport aux pratiques du 15^{ème} qui, de ce point de vue-là, handicapent des conseillers de quartier et parfois même des adjoints qui sont chargés de leur responsabilité qui, pour certains d'entre eux, font le maximum pour faire vivre, au mieux, leurs conseils.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois regretter, je pense que mes collègues de la majorité le regretteront également, le ton, encore une fois polémique de Monsieur Dargent sur un sujet qui devrait tous et toutes nous rassembler. Il est évident que nous sommes attachés à ce que la démocratie de proximité puisse faire le plus de progrès et que, nous en avons déjà débattu sur d'autres sujets et je me souviens, notamment, du débat sur le conseil parisien de la jeunesse. Il est important qu'un maximum de nos concitoyens puisse participer à la vie de la cité, cela nous paraît fondamental, et si nous poursuivons tous le même objectif, je ne peux que regretter que Monsieur Dargent, encore une fois, veuille distiller du doute, de la polémique, voire du mensonge sur un sujet qui ne le mérite pas.

Je ne rappellerai pas, notamment sur le sujet de la présidence des conseils de quartier, à quel point Monsieur Dargent s'était couvert de ridicule lorsqu'on lui avait fait la démonstration claire et nette que, dans certains arrondissements comme le 18^{ème}, des élus de la majorité d'arrondissement présidaient des conseils de quartier. Je regrette, encore une fois, le doute semé par Monsieur Dargent.

En tout état de cause, après le propos des élus de gauche, je tiens à saluer le progrès manifeste qui a été accompli depuis le début de cette mandature dans notre arrondissement. C'est un effort sans précédent et il faut ici, rendre hommage non seulement à votre ouverture d'esprit, Monsieur le Maire, mais également au travail inlassable des adjoints de quartier, qui font un travail exemplaire, assidu, dévoué, sans compter leurs heures et en faisant attention de ne jamais rentrer dans la polémique politicienne, là où certains veulent les y entraîner.

Compte tenu de ces remarques, je constate que la charte qui nous est présentée présente un certain nombre de carences et je crois important que l'adjoint chargé de cette question au niveau du 15^{ème} arrondissement puisse nous donner son analyse car je crois qu'il y a un certain nombre de manques qui peuvent encore faire l'objet d'un certain nombre de progrès. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour davantage de précisions encore, puisque ce débat le mérite, concernant les conseils de quartier, je voudrais simplement informer notre conseil de la façon dont cela se passe très précisément, et là, il ne s'agit pas de propos vagues et imprécis. Par exemple, dans le 9^{ème} arrondissement, le président est un élu délégué du conseil d'arrondissement représentant le Maire, dans le 11^{ème} arrondissement, c'est le Maire, lui-même qui préside le conseil de quartier. Dans le 12^{ème}, c'est la Maire, Madame Blumenthal, qui est présidente de droit, assistée par l'adjointe en charge de la démocratie locale. Dans le 14^{ème}, c'est l'adjoint en charge de la démocratie locale qui est membre de droit, etc, etc... Dans le 19^{ème}, le président est élu délégué du Maire. La liste est longue. Je pense que les choses se passent différemment dans le 15^{ème}, d'autant plus que l'opposition y est présente, ce qui n'est pas le cas de tous les arrondissements comme le 18^{ème}, je tiens à le redire.

Enfin, ce qui compte, me semble-t-il, c'est que la mairie centrale tienne compte davantage des propositions, des observations et des demandes des conseils de quartier. Alors, Monsieur Dargent, je crois que s'il y a un arrondissement dans lequel vous ne pouvez pas dire que la démocratie locale est à la traîne, c'est bien le 15^{ème} arrondissement alors que, depuis moins d'un an et demi, nous avons ouvert extrêmement largement toutes nos instances à la population et à l'opposition d'ailleurs. Je vous rappellerai que, lors de notre dernière séance, nous avons créé un conseil de parents. Combien d'arrondissements ont un conseil de parents dans les établissements pour la petite enfance, mes chers collègues ? 5, c'est tout. Nous faisons partie de ces 5. Est-ce que là, nous sommes en retard, Monsieur Dargent ? La commission des résidents extra-communautaires qui va se mettre en place, nous sommes, je crois, parmi les arrondissements de l'ouest, le seul arrondissement à le faire et tous les arrondissements de gauche ne l'ont pas fait. Commission d'attribution de logements, commission d'attribution des places en crèche, commission d'attribution des dérogations

scolaires. Je pense que ce procès est injuste et d'ailleurs vous ne l'avez pas tellement mené, finalement, puisqu'il était très difficile, je crois, à tenter.

En revanche, nous attendons toujours que la Ville de Paris, selon ses promesses, on ne fait pas de procès d'intention, nous affecte un assistant pour mettre en place le conseil local de la jeunesse qui est une promesse qui date maintenant de près d'un an et que nous attendons pour le budget 2010 ; nous attendons et nous pensons que cela sera fait. Cela devait être fait en juillet et cela n'a pas été fait. Deuxièmement, mes chers collègues, je vous informe que nous sommes le seul arrondissement sans doute, à ne pas bénéficier, aujourd'hui encore, d'assistant pour les conseils de quartier. Nous sommes pourtant l'arrondissement qui a le plus de conseils de quartier. Nous en avons 10. La Ville de Paris, pour des dysfonctionnements internes, il y a des problèmes administratifs partout, je ne veux pas dire que c'est une position politique contre la Mairie du 15^{ème}, ce n'est pas du tout cela, mais le résultat est, qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'assistant pour mettre en place les 10 conseils de quartier et je remercie d'ailleurs les adjoints de quartier de faire un travail énorme.

Vous-même, Monsieur Dargent, vous avez, je ne dirai pas féliciter, le mot serait peut-être excessif, mais en tout cas, pris acte de la bonne évolution de nos CICA tels que nous les tenons aujourd'hui. Je crois que cette discussion se suffit à elle-même. Pour ma part, je voulais simplement, en tant que Maire du 15^{ème}, rappeler tout ce qui avait été fait, tout en saluant tous les efforts qui sont faits aussi sur le plan municipal à ce niveau, bien évidemment. Merci.

Monsieur Sarracani. Attendez, il y a Monsieur Mouricou avant que le rapporteur puisse intervenir.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Je pense que nos propos ont été mal compris. Il ne s'agit pas de vous faire un procès comme vous l'avez souligné, mais de souligner qu'il y a des marges de progression qui restent importantes. Je répète ici, puisque j'ai tendance à souligner quand les choses fonctionnent que, en termes d'organisation matérielle des CICA on a fait d'énormes progrès par rapport à la dernière mandature, mais néanmoins, je nous mets en garde, tous. Il y a aujourd'hui, un certain essoufflement d'un certain nombre de conseils de quartier dans le 15^{ème} arrondissement.

Il est vrai que c'est beaucoup de travail pour des citoyennes et des citoyens de s'engager dans un conseil de quartier, que beaucoup de conseillers de quartier passent énormément de temps et il me semble que c'est aussi dû aux délais des circuits de décisions à la Ville de Paris qui font qu'un certain nombre de conseillers de quartier se découragent parce qu'ils ont l'impression que leurs propositions mettent du temps à aboutir. Il est vrai que cela met du temps, la démocratie locale est un exercice difficile mais je pense qu'on leur envoie un très mauvais signal sur cette histoire d'ordre du jour. Je pense que le bureau des conseils de quartier devrait être totalement maître de son ordre du jour et que les élus ne devraient pas du tout intervenir sur la constitution de cet ordre du jour parce que certains conseillers de quartier ont l'impression que les choses leur échappent et que cet instrument de démocratie participative, finalement, ne sert pas à grand-chose et qu'ils sont là plus pour faire de la figuration qu'autre chose.

Je pense qu'il faut les rassurer sur ce point et je ne doute pas de notre bonne volonté à tous, et c'est dans cet esprit-là que la charte de la démocratie locale parisienne a été rédigée et construite. Je suis très content de la voir arriver, surtout que c'est un long travail. On l'attendait depuis très longtemps et il est vrai que, pour avoir assisté à la construction de cette charte parisienne, j'ai vu les efforts, l'investissement colossal d'un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens dans la rédaction de cette charte, mais je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire pour éviter que les conseils de quartier s'essouffent dans le 15^{ème} arrondissement, en tout cas, c'est vraiment le sens qu'il faut donner à nos interventions et absolument pas un procès. Je pense qu'on peut vous faire des remarques, on se connaît suffisamment bien, pour ne pas être taxé de vous faire un procès à chaque fois que l'on vous propose des pistes d'amélioration.

Monsieur le Maire : Les améliorations sont possibles pour tous. Je pense que ce message s'adresse à beaucoup d'arrondissements, quel que soit leur corps politique. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour faire une remarque. Je suis étonnée que les deux intervenants de la gauche sur cette question des conseils de quartier soient ceux qui fassent changer les réunions de préparation des conseils de quartier quand ils ne peuvent pas y assister, je parle pour Monsieur Dargent, c'est arrivé une fois et prennent la parole systématiquement concernant la fixation de l'ordre du jour. Alors, soit on laisse complètement les habitants choisir l'ordre du jour, et dans ces cas-là, montrez l'exemple, Monsieur Dargent, Monsieur Mouricou, n'intervenez pas dans ce processus de choix. Les actes sont en contradiction avec les paroles, une nouvelle fois, et je tenais à en informer notre conseil.

Monsieur le Maire : Nous en sommes informés. Monsieur Menguy et nous allons peut-être conclure.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais rejoindre les félicitations qui ont été adressées à Gregory Canal dans sa présidence de conseil de quartier Boucicaut, lors de la dernière réunion, par Monsieur Claude Dargent. Je voudrais également m'y associer.

Monsieur le Maire : Donc, vous êtes félicité, Monsieur Dargent. C'est pour remercier Monsieur Menguy que vous voulez prendre la parole.

Claude Dargent : Puisque Monsieur Menguy juge utile de parler à ma place, je peux effectivement, ici, tout à fait me féliciter de ce que j'ai pu constater, de la façon dont Monsieur Canal menait son conseil de quartier et si Monsieur Menguy m'a bien écouté, j'en suis sûr, il a pu voir que, dans ma conclusion, je soulevais la question des handicaps que j'énumérais, qui pouvaient gêner un certain nombre de conseils de quartier dans l'exercice de leur accomplissement mais que je rendais hommage à ceux qui s'en occupaient, c'est le premier point.

S'agissant de Madame Poirault-Gauvin, qui aime donner des leçons, je voudrais juste souligner devant ce conseil que j'ai demandé que la réunion du conseil de quartier soit

déplacée. Ce conseil de quartier avait été fixé le soir du compte-rendu de mandat du Maire de Paris dans le 15^{ème} arrondissement ; cela ne me paraissait pas, et c'est ce que j'ai fait valoir à Monsieur Boulenger de Hauteclocque, une bonne pratique que de procéder de cette façon-ci qui consistait à empêcher les conseillers de quartier d'aller assister au compte rendu de mandat du Maire de Paris dans cet arrondissement. Monsieur Boulenger de Hauteclocque a d'ailleurs immédiatement reconnu que c'était tout à fait gênant et a modifié la date du conseil de quartier. Après, ne cherchons pas à faire des procès d'intention, cela n'a aucun intérêt.

Monsieur le Maire : Il n'y avait donc pas malice. Nous allons donc maintenant conclure.

Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Merci Monsieur le Maire. Bien que favorable, comme tous les élus ici présents, au principe d'une charte parisienne de la participation, je ne peux que vous inviter à voter contre le projet qui vous est soumis aujourd'hui pour les trois raisons suivantes : d'abord, ce projet méconnaît le rôle démocratique des Conseils d'arrondissement. En effet, son exposé des motifs indique, je cite « Le Conseil de Paris est l'unique instance représentative des Parisiens et sa souveraineté ne sera pas discutée ». Or, il ne mentionne pas le rôle des Conseils d'arrondissement dont les élus sont aussi les représentants légitimes des Parisiennes et des Parisiens.

Deuxièmement, ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation avec le groupe UMP-PA de l'Hôtel de Ville. A ce sujet, je vous signale que l'exécutif municipal a travaillé pendant 18 mois, notre collègue l'a rappelé, à l'élaboration de cette charte. Monsieur Hamou Bouakkaz a rencontré les 122 conseillers de quartier de la capitale. Il a organisé de nombreuses réunions pour recueillir leur contribution mais il a oublié, en tout cas il n'a pas consulté, pour rédiger cette charte, le groupe UMP-PA de l'Hôtel-de-Ville. Cette méthode est très contestable.

Enfin, la troisième raison, c'est que cette charte devrait tenir compte davantage de tous les instruments de participation qui ont été institués dans différents textes. Je songe notamment à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie locale, à la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République et enfin, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ces lois instituent notamment le referendum local et le droit de pétition et, notamment, s'agissant des réformes d'ordre local, ils permettent un véritable referendum décisionnel et permettent au Conseil de Paris de soumettre au referendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de sa compétence, de même que le droit de pétition est reconnu à toutes les personnes qui peuvent être inscrites sur les listes électorales de la collectivité parisienne. Je vous invite donc à voter contre.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? La délibération est rejetée.



Maintenant il me faut vous informer que les deux projets de délibération suivants :

3. DUC 130 - Protocole d'échange foncier entre la Ville et l'Etat dans le cadre de l'aménagement des terrains Bossoutrot-Lucotte dans le site Balard.

4. DU 131 - Engagement d'une procédure à la déclaration de projet pour l'aménagement du secteur Bossoutrot-Lucotte.

sont retirés de l'ordre du jour. Nous n'avons donc pas à en délibérer. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Une précision, Monsieur le Maire. Ils sont retirés à la demande du Ministère de la Défense qui, après avoir sollicité la Ville et pendant des mois nous avons, en effet, négocié et nous sommes arrivés à un accord avec le Ministère de la Défense sur un échange de parcelles qu'il souhaitait à Balard en vue de la construction du futur siège et le regroupement des bâtiments du Ministère de la Défense, nous avons appris, vendredi, nous n'avons pas encore les éléments précis de la motivation de cette demande, que le Ministère de la Défense ne souhaitait plus donner suite à cette demande d'échange de parcelle. Nous avons donc jugé qu'il était opportun de retirer ces délibérations de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Merci, puisque cette demande était à l'initiative de l'Etat et que l'Etat ne le souhaite plus, les deux projets de délibération 3 et 4 sont donc retirés et nous passons maintenant au projet de délibération DU 196.



5. DU 196 - Projet Triangle - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le site de la Porte de Versailles ; définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je rapporterai ce projet de délibération parce que notre collègue, Claire de Clermont-Tonnerre, qui avait rapporté le premier projet de délibération qui évoquait la Tour Triangle en juin 2008, est absente. C'est un projet extrêmement important pour notre arrondissement, je souhaiterais donc intervenir et présenter la position qui est celle de la Mairie du 15^{ème} et qui est celle de la majorité municipale de façon complète.

C'est la seconde fois que le projet de la Tour Triangle est examiné dans le cadre de notre Conseil d'arrondissement. Lors de notre séance du 30 juin 2008, en effet, peu de temps après l'installation de la nouvelle municipalité, avait déjà été approuvé le lancement d'un processus d'études, de débats et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne.

Le projet DU 142, rapporté par ma Première Adjointe, avait été adopté compte tenu du vote de trois amendements qu'elle avait proposés. Et si, finalement, le vote du groupe UMP, au Conseil de Paris du 9 juillet, s'est avéré hostile, ce n'était pas lié à la Tour

Triangle, stricto sensu, mais essentiellement à d'autres aspects du texte, comme la réalisation de plusieurs barres de logements de 50 m de hauteur dans l'ensemble des arrondissements périphériques, excepté pour le 15^e arrondissement, avait utilement précisé Mme HIDALGO au Conseil d'arrondissement de l'époque et je pense qu'il nous faudra le formaliser.

Le groupe UMP confirme bien évidemment son rejet d'un tel urbanisme. Mais, par souci de cohérence et par conviction, la majorité du 15^e confirmera aussi ce soir l'approche qui fut la sienne à l'époque, sur la Tour Triangle.

Mais, depuis un an et demi que d'évolutions par rapport aux intentions initiales...

Hélas, ces évolutions n'ont pas été dans le bon sens, ni sur les objectifs poursuivis et encore moins pour ce qui concerne ce qui est appelé d'un mot assez impropre dans le projet, quand on a vécu l'expérience : la concertation.

En matière de définition des objectifs, m'inscrivant dans la continuité de la pensée exprimée alors et paraphrasant ma première Adjointe, il nous appartient aujourd'hui de penser l'avenir sans reproduire les erreurs d'hier.

En raison du souvenir des erreurs passées, nombre de nos concitoyens restent méfiants et 63 % refusent même cet urbanisme vertical, selon un sondage du CSA fin 2007. Pire, le traumatisme est encore plus vif dans le 15^e à cause de l'échec urbanistique de la Tour Montparnasse et du Front de Seine, deux quartiers qui attendent impatiemment la réparation de cet outrage.

Puissent ces erreurs du passé, qui ont profondément défiguré notre ville et notre arrondissement nous inciter à revoir notre manière de penser l'urbanisme en hauteur !

C'est pourquoi ce débat ne saurait se réduire, selon moi, à un débat pour ou contre les tours, car les tours peuvent aussi, comme dans de très nombreuses métropoles et capitales, être le gage d'une ville plus moderne et dynamique, assumant son passé et en même temps tournée vers l'avenir.

C'est le Président de la République lui-même qui a initié la réflexion en lançant une consultation du Grand Paris avec une dizaine de grands projets présentés à la Cité de l'Architecture, que nous avons tous visitée.

Ce choix ne doit pas être d'ordre idéologique, dogmatique ou philosophique concernant les tours mais doit s'appuyer sur des projets concrets par rapport au paysage urbain. L'architecture fait partie de notre identité même et doit être aussi créative, audacieuse, innovante. Dans le cas d'espèce, elle peut permettre une nouvelle ambition et pourquoi pas un nouveau souffle dans le 15^e.

Pour éviter de réduire la question, comme c'est souvent le cas, à la conception d'objets singuliers, isolés et contrastant systématiquement avec leur environnement, il s'agit de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui fondent le développement de la ville, c'est-

à-dire l'insertion urbaine, l'organisation des transports, la flexibilité des usages dans le temps, l'articulation avec les territoires voisins dans une logique de dynamique urbaine à l'échelle de l'agglomération. Aussi et peut être davantage encore, et je le dis alors que commence le sommet de Copenhague où j'accompagnerai la Secrétaire d'Etat au développement durable, Chantal Jouanno, montrant l'intérêt que j'attache à ces questions, il faut placer le développement durable au cœur de la question du renouvellement urbain en favorisant alors la construction des "tours vertes", inspirées du concept de Jacques Ferrier, orientée vers la performance énergétique : ventilation naturelle, inertie thermique, panneaux photovoltaïques, végétalisation et qui ciblent à la fois la préservation de l'environnement et de l'énergie.

J'ajouterai à la nécessaire réussite de l'intégration dans une ville haussmannienne le traitement harmonieux des usages et des fonctions : bureaux, parkings, transports en commun, commerces, espaces et équipements publics. Le challenge est d'envergure... Le projet qui nous est soumis permettra-t-il de le remporter? De nombreuses questions doivent encore être posées.

D'abord sur les objectifs poursuivis, car par rapport à la 1^{ère} présentation du projet fin septembre par Unibail, puis par le Maire de Paris et sa 1^{ère} Adjointe dans les réunions publiques, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, ceux-ci ont beaucoup évolué à tel point qu'on ne s'y retrouve pas vraiment.

Car c'est bien Mme Hidalgo, Première Adjointe chargée de l'urbanisme qui nous disait le 30 juin 2008, ici même, et nous partagions ses exigences, « être très attentive à la programmation des activités. L'idée n'est pas de se retrouver avec des surfaces de bureau du type de celles que l'on retrouve à la Défense, mais bien d'avoir un site dont l'activité soit principalement tournée vers la valorisation des foires et salons à Paris et dans 15^{ème} ... ».

Et il est vrai que le projet annoncé alors et financé par Unibail, répondait aux nécessités de la compétition internationale des foires et salons : il fallait un hôtel de 300 à 400 chambres, des espaces de congrès, une pépinière de salons, des locaux pour développer la formation professionnelle dans le domaine des salons et du tourisme. Comment expliquer aujourd'hui que tout cela ait disparu et que restent seulement des bureaux à louer sans rapport direct avec l'activité du parc et les besoins des grands congrès internationaux ?

C'est toujours vous, Madame, pourtant qui nous présentez aujourd'hui un simple projet de bureaux d'où a disparu toute cohérence avec la dynamique compétitive des salons à laquelle appelait pourtant aussi Monsieur Alayrac.

Qu'est devenu le vœu n°9 présenté par Monsieur Alayrac au Conseil de Paris et voté à l'unanimité demandant une étude d'impact sur l'opportunité économique des tours ?

Même les superficies annoncées ont changé subrepticement. Il est vrai qu'on passe de 150 à 180 m de hauteur et des déséquilibres s'aggravent. On nous annonçait ainsi une

surface hors œuvre (SHON) globale entre 90.000 et 100.000 m², dont 75 à 80.000 m² consacrés à l'activité "bureaux" et 15 à 20.000 m² consacrés aux activités annexes.

Aujourd'hui, si la surface SHON globale est bien conforme aux prévisions, puisqu'elle s'élève à 92.500 m², les surfaces dévolues aux bureaux dépassent quant à elles le plafond des 80.000 m² annoncés il y a plus d'un an puisqu'elles atteignent 88.000 m².

On est ainsi passé de 15 à 20.000 m² de surfaces d'activités à usage collectif à moins de 4.500 m², ce qui est naturellement très différent. L'emprise au sol développera 150 mètres de façade au lieu de 200 et 35 mètres de large contre 28 mètres précédemment. Le hall 1 verra sa surface diminuée d'un tiers. Cela va-t-il dans le sens souhaité ?

Aucune information ne nous est par ailleurs fournie sur la destination de ce fameux équipement d'intérêt collectif mentionné dans la délibération. Rien non plus sur une structure d'accueil de la petite enfance pour laquelle nous avons tous affiché notre préférence. Je pense qu'il serait préférable de le préciser dans la délibération.

L'évocation des simples objectifs du plan climat paraît insuffisante. Ne peut-on préciser le respect de normes HQE plus strictes et une consommation de 50 à 70 kw/h par m², comme une obligation de végétalisation.

Il était envisagé aussi au départ la requalification des espaces publics du secteur, notamment l'accès au parc et la Porte de Versailles, tout comme l'impérieuse nécessité de renforcer la capacité des transports en commun, en plus de la jonction des T2 et T3.

Les 5.000 salariés qui viendront travailler quotidiennement, auxquels s'ajouteront des touristes venus pour visiter la tour, augmenteront d'environ 20 % la fréquentation du site.

Il est inenvisageable qu'aucun parc de stationnement ne soit implanté sous la tour, alors que lors des grands salons, les parkings du parc sont saturés et que nous sommes dans un secteur déficitaire en stationnement, sans même compter les centaines de logements que la ville prévoit d'édifier ou la réalisation du nouveau Ministère de la Défense, à proximité. On pourrait peut-être y envisager du stationnement résidentiel, comme le demandent les riverains, partagé avec les usagers de la tour.

Le rappel du remplacement de la station service par un jardin de près d'un hectare, de la réalisation de commerces, de la réparation de la rupture urbaine avec Issy et Vanves et de la création d'un grand monument urbain emblématique d'une nouvelle entrée de Paris dans un secteur où s'érige sur Issy un vaste quartier de tours, sont des éléments importants, tout comme le traitement des ombres portées.

Mais il manque le rappel de deux amendements adoptés précédemment, l'un au Conseil d'arrondissement sans la participation de la gauche, mais avec elle au Conseil de Paris avec un ajout dans un amendement de l'exécutif municipal sur l'engagement dès le budget 2009, d'un programme pluriannuel de réparation des opérations d'urbanisme des

années 60-70 sur les secteurs Bargue-Procession, Sablonnière, Périchaux-Brancion, Frères Voisin etc...

L'autre amendement auquel la gauche ne s'est pas opposée non plus et repris sous une autre forme par l'exécutif au Conseil de Paris consistait à établir un atelier d'urbanisme dans le 15^e, d'abord parce que le Maire ne dispose d'aucune expertise pour examiner les grands projets, nombreux dans l'arrondissement et pour que les élus, les Conseillers de quartiers, les habitants même appréhendent mieux les questions d'urbanisme, très complexes.

La dernière question qu'on doit se poser, quant à la réalisation envisagée de la Tour Triangle, a trait au devenir du Parc des Expositions dont la concession arrive à expiration en 2026, ce qui paraît lointain, mais pas tant au regard d'un tel projet. Cette interrogation me permettra une transition avec la procédure de révision du PLU puisque le premier point, dans l'annexe 1, est la délimitation du périmètre concerné qui englobe en réalité la totalité de l'îlot, dont le Palais des Sports, et non la seule emprise de la Tour. Envisage-t-on d'autres projets à l'avenir sur cet îlot dont nous allons libérer les règles d'urbanisme ? Quel devenir pour le Palais des Sports, fortement impacté par la Tour Triangle ?

Si je suis amené à poser de si nombreuses questions à l'occasion de cette délibération, c'est aussi parce qu'à aucun moment je n'ai été associé à la réflexion et au travail de la Ville sur ce sujet, pas plus d'ailleurs que le Député de la circonscription, Jean-François LAMOUR.

Entre les discours, les proclamations enflammées sur la décentralisation et les actes, quel abîme ! Jamais à aucun moment un responsable de la Mairie de Paris n'a évoqué avec moi ce dossier pourtant considérable.

Sous l'autorité de la Première Adjointe, la DU qui doit plancher depuis des mois, ne m'a jamais rencontré, jamais sollicité, jamais informé de rien. La seule information fut ce projet de délibération reçu à peu près en même temps que vous, sans autre indication. Croyez-vous cela possible ? Quel mépris des élus du 15^{ème} !

Cette façon de procéder a malheureusement été la même depuis le début de l'examen de ce dossier. Un bref rappel s'impose, tant il est édifiant sur les méthodes de Monsieur Delanoë et de son équipe.

En septembre 2008, comme nous étions à quelques jours du Congrès de Reims, le Maire de Paris s'appropriant un projet purement privé décida au grand étonnement d'Unibail, et pour servir sa propre gloire, d'anticiper son annonce à l'Hôtel de Ville, marquant sa volonté d'en faire un enjeu politique au fort impact médiatique et dont il fallait alors éliminer le Maire du 15^{ème}, ce gêneur à qui on ne proposa ce jour-là qu'un strapontin au premier rang pour admirer le Maire et sa Première Adjointe en majesté ! Ce manque de considération était suffisant pour que je refuse de participer à cette mascarade.

Quelques jours plus tard, j'apprenais, toujours par voie de presse, qu'une réunion d'information était prévue à l'attention du grand public à une date que l'on m'a signifiée quelques jours avant. J'ai eu confirmation de cette réunion en recevant sur un marché, de la main d'un militant socialiste, un tract annonçant à la fois l'évènement et également ma présence, présence à laquelle je n'avais aucunement donné mon accord. C'est la raison pour laquelle je décidais de la boycotter, avec Jean-François Lamour qui, lui, n'était même pas convié.

Avec cette réunion dite de "présentation du projet et de son insertion dans le quartier", il ne s'agissait pas, contrairement aux engagements pris, d'une authentique concertation telle que l'attendaient les riverains, mais d'une simple séance d'information, sur un projet que l'on considérait alors comme déjà abouti, alors que le public entendait débattre du principe même de la tour. La réunion fut animée et encore les participants ne se doutaient alors pas que le projet qu'on leur présentait n'était pas le bon.

Une seconde réunion d'information se déroulait en décembre 2008 dans les mêmes conditions et avec le même objectif : informer les riverains d'un projet déjà ficelé, sans qu'aucune marge de manœuvre ne permette au débat démocratique de trouver sa justification.

Alors, oui, une exposition itinérante de quelques panneaux très esthétiques conçus par Unibail, mais peu informatifs a tourné entre les mairies du 15^e, de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux.

Le pire, quant à l'association de la Municipalité du 15^e à ce projet - vis-à-vis duquel ils n'ont même pas marqué jusqu'à maintenant leur opposition - a été atteint, avec ce que la Ville a appelé d'un nom à l'évocation démocratique puissante, mais qui sert surtout à passer par-dessus les élus locaux et les structures associatives ou démocratiques locales : "les ateliers participatifs". Tout devient participatif ! Surtout quand on en exclut tous ceux qui pourraient être d'un avis différent. C'est plus facile...

Ces ateliers, imaginés par une entreprise de communication privée, réunissant en désordre on ne sait qui, on ne sait comment, ont été depuis le début de l'année le seul lieu d'information, à ma connaissance, sur la Tour Triangle. Autant vous dire mes chers collègues, que ni le Maire, ni la Municipalité du 15^e n'ont été informés de leur tenue, encore moins invités.

Les seules données forcément parcellaires que j'ai pu me procurer, je les dois à Unibail qui n'a pas forcément intérêt, ce que j'admets bien volontiers, à présenter les choses sous un angle purement objectif !

Avec si peu de matière, j'ai quand même essayé avec Jean-François Lamour et d'autres élus, d'aller au contact de nos concitoyens, sans évidemment, mais est-il besoin de le rappeler, la moindre aide de la Mairie centrale.

J'ai demandé aux adjoints des quartiers concernés, Vaugirard - Parc des Expositions et Georges Brassens, de tenir deux réunions publiques, l'hiver dernier, en présence de

représentants d'Unibail. Je dois à la vérité de dire que l'une fût extrêmement hostile au projet, Monsieur Dargent s'en souvient, il était présent, et l'autre plutôt interrogative.

La distribution d'un questionnaire - que je crois objectif - à plusieurs milliers d'exemplaires dans un périmètre qui va du Boulevard Victor à la rue de la Convention, de la rue Lecourbe à la rue de Cronstadt, ainsi que dans le hall de la Mairie du 15^{ème} pendant l'exposition, a révélé 70% d'opposants. Même si ce n'est pas scientifique, on ne peut pas ne pas en tenir compte.

Dans les réponses, je tiens quand même à vous en informer, les préférences vont vers une tour de 150 mètres au plus, avec des commerces, une crèche, un équipement culturel et des parkings. Voilà, ce que je peux vous dire, à titre indicatif.

Alors, me tournant vers la Ville quant aux modalités de concertation à venir pour la révision du PLU, je regrette que s'agissant de ce qu'elle considère comme je le cite "une œuvre architecturale majeure, symbole du dynamisme de Paris", ce qu'on ne saurait contester, la procédure soit, encore une fois, celle qu'on nous présente aujourd'hui réduite à sa plus simple expression, c'est-à-dire à l'obligation légale, sans plus, sauf ces fameux "ateliers participatifs", totalement contrôlés par la Ville et dont la Mairie du 15^e est exclue.

Au moment même où nous venons d'examiner ce projet de charte de la participation, il est dommage qu'aucune de ces recommandations ne soit appliquée pour une réalisation d'une ampleur telle que certains ont même appelé à un référendum d'initiative locale.

Petite tentative d'humiliation complémentaire avec la présidence de l'unique réunion publique de concertation non pas par le Maire de Paris lui-même, mais par la Première Adjointe, dont vous aurez constaté à la lecture du projet de délibération, que le nom est abondamment cité dans la délibération qui nous est soumise, alors qu'on se demande si la Ville connaît même jusqu'au nom du Maire du 15^{ème}, jamais cité nommément, merci de le rappeler, et une seule fois évoqué, au même titre que les Maires de Vanves et d'Issy. Ce n'est pourtant pas, me semble-t-il, sur leur territoire que la Tour est édiflée, à moins que l'on ait modifié les limites de Paris sans m'en informer. D'ailleurs, ces deux Maires sont très largement instrumentalisés dans ce texte, comme ils me l'ont confirmé tout en le regrettant.

Le Maire de Vanves, par exemple, Monsieur Bernard Gauducheau, avec qui, évidemment, nous faisons partie de la même majorité sur le plan national, j'entretiens les meilleurs rapports, que je rencontre régulièrement, l'entendant d'ailleurs se plaindre aussi régulièrement de la Ville, a tenu à me signifier que jamais aucun avis favorable n'avait été formellement donné par lui à ce projet. Il n'y a eu de sa part qu'une participation à des réunions non décisionnelles et il m'a transmis un courrier que je tiens à votre disposition et qui sera peut-être annexé au procès-verbal, si vous le souhaitez, par lequel il demande la suppression de la phrase de l'exposé des motifs sur son soutien au projet. Il dit : « Je souhaite que la phrase, prévue dans le deuxième paragraphe de

l'exposé des motifs et faisant état de l'intérêt et du soutien de Vanves, soit supprimée ».

Je vous communiquerai ce courrier, Madame, idem pour André Santini avec lequel je me suis entretenu ce week-end. Ils ne sont pas contre la Tour Triangle, ce n'est pas ce qu'ils ont signifié, mais d'un autre côté, ils n'ont pas exprimé leur soutien à la Tour Triangle, c'est la différence, mais contre leur instrumentalisation à des fins politiques. Voilà tout.

Il me paraît justifié, mes chers collègues, de coprésider la réunion de concertation dans le 15^{ème} où je crois avoir au moins autant de légitimité que Madame Hidalgo, qui me l'avait, si elle s'en souvient bien, autrefois proposé pour la réunion du 21 octobre 2008. J'ai expliqué pourquoi je n'avais pas souhaité venir à cette réunion. Il ne s'agit pas simplement que je reçoive une invitation, il faut peut-être que le Maire du 15^{ème} soit associé pendant toute la phase de préparation des travaux concernant la Tour Triangle, et ne reçoive pas une invitation seulement quelques jours avant. Vous aviez déclaré au Conseil de Paris, le 8 juillet 2008, et je vous cite encore entre guillemets "de travailler avec le Maire du 15^{ème}."

Sauf que cette intention n'a pas été suivie d'effets. Je vous le dis, il est encore temps, selon l'usage républicain, la loi PML et la pratique que veut instaurer le Maire de Paris. Mais travailler avec, cela ne veut pas dire recevoir, trois jours avant, une invitation sans savoir comment est organisée la réunion, dans quelles conditions, qui va dire quoi, etc... et sans que le Maire ait pu avoir les informations sur l'évolution du dossier de la Tour. Cela paraît une pratique tout à fait naturelle si l'on veut aboutir. Nous voulons participer à l'examen de ce projet. Sinon, autant vous annoncer que je tiendrai moi-même une autre réunion de concertation en Mairie du 15^{ème}, qui me paraît être le lieu adéquat et le seul légitime plutôt que les locaux d'Unibail, comme la Ville a procédé jusqu'alors, en un curieux mélange des genres.

Je répondrai aussi favorablement aux conseils de quartier, quels qu'ils soient et au CICA pour l'inscription de cette question importante pour tout le 15^{ème}, à leur ordre du jour comme à celui des commissions extra-municipales. Faudra-t-il aller plus loin dans la consultation de la population ? Le débat est ouvert.

Voilà mes chers collègues, pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais je voulais vraiment donner la position de la Mairie du 15^{ème} et de la majorité municipale pour que les choses soient parfaitement claires pour tous.

Dans l'état actuel de nos informations, telle est ma position, celle de la municipalité et de la majorité du 15^{ème}. Elle consiste, pour se résumer, tout en demandant une véritable concertation dont ne doit pas être exclue la Mairie du 15^{ème}, à accepter l'engagement de la procédure de révision. Mais compte tenu des observations formulées qui donneront lieu à un amendement récapitulatif, que je vais faire distribuer maintenant et que j'ai finalisé dans l'après-midi et sur lequel nous sommes tout à fait prêts à discuter, ce n'est pas à prendre ou à laisser, c'est un amendement que je soumetts et qui résume ce qui a été dit dans mon intervention.

L'image de Paris à l'étranger compte, tout comme la compétitivité du Parc, mais pas à n'importe quel prix. Pour moi qui suis le représentant des habitants du 15^{ème}, leur intérêt est prioritaire, doit être bien davantage pris en compte et ne pas être négligé. C'est pourquoi l'ensemble de ces conditions, telles que je les ai rappelées en tant que Maire du 15^{ème}, doit être posé pour que cette Tour, si elle voit le jour malgré la crise, et avec l'accord du Maire de Paris, qui a seul le pouvoir de décision en la matière, respecte les habitants du quartier et profite au 15^{ème} et à Paris. Je vous remercie.

Le débat est donc ouvert. Qui souhaite s'inscrire dans le débat ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas ce que les habitants qui nous écoutent ce soir, soit qu'ils soient présents dans la salle, soit qu'ils nous suivent devant Internet, auront compris de votre intervention, mais moi je n'ai rien compris. Je suis arrivé avec des certitudes ce soir, Monsieur Lamour est clairement contre le projet, je me rappelle ses déclarations, et vous, vous étiez plutôt pour.

Monsieur le Maire : Je veux bien recommencer mon intervention mais elle était assez longue déjà.

Gilles Alayrac : Je pars dans l'incertitude et dans la confusion la plus totale parce que d'abord vous avez abordé ce dossier sous un aspect que je trouve inutilement polémique alors qu'il me semble qu'il mériterait qu'on prenne un peu de hauteur.....

Monsieur le Maire : Elle restera dans les annales, celle-là.

Gilles Alayrac : Vous n'évoquez pas le fond, en tout cas si peu, mais vous évoquez surtout des politiques politiciennes que je trouve d'ailleurs assez dérisoires sur ce projet qui, vous l'avez dit par contre, est un projet de grande ampleur. Et pourtant, le processus qui va permettre l'édification de cette tour se poursuit ce soir avec une étape qui n'est pas négligeable puisqu'il s'agit maintenant de réviser le Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs, eux n'ont pas changé, ce sont les mêmes que ceux qui ont été avancés en 2008 et d'ailleurs, en vous ayant écouté attentivement, moi je trouve que ces objectifs répondent à vos attentes qui sont fortes et qui sont ambitieuses parce que, eux-mêmes, présentent ces caractéristiques.

Alors, quel était le premier objectif ? Le développement de l'activité économique. Un mot sur cet objectif. Cet immeuble de grande hauteur va accueillir, nous l'espérons, jusqu'à 5.000 emplois. Je pense que ce sera un signal fort pour le Parc des Expositions, pour l'image que nous voulons donner de la métropole parisienne dans son dynamisme, c'est vrai, dans un contexte concurrentiel international très dur et je pense qu'il en va de l'attractivité de Paris et de la métropole.

Deuxième objectif : animer et requalifier le secteur de la Porte de Versailles qui connaît déjà beaucoup de bouleversements depuis quelques années. D'abord, il faut quand même évoquer une chose qui n'est pas non plus négligeable, c'est que la tour accueillera en rez-de-chaussée des commerces situés avenue Ernest Renan. Donc, je qualifie ce projet

d'intérêt général, de ce point de vue là, puisque les Parisiens pourront entrer dans ces commerces et que la tour sera d'ailleurs accessible au public. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire.

Nous tournons le dos à la pratique des tours des années 70 et 80, celles de la Défense et dans une moindre mesure, celle de la tour Montparnasse où le public ne pouvait quasiment pas pénétrer dans les tours. Là, il pourra monter au niveau de deux belvédères et jusqu'au sommet de la tour, il pourra accéder à des restaurants, à des cafés et sans doute jouir d'un panorama tout à fait imprenable sur Paris et la métropole.

Toujours sur cet aspect de requalification de ce secteur, j'ai entendu les adjoints aux Maires de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, qui, peut-être, ont changé d'avis, je ne le sais pas mais je les ai entendus dans une réunion publique soutenir clairement ce projet. Pourquoi ? Parce que cette tour ne sera pas du tout un obstacle visuel, ou même un obstacle virtuel, entre nos trois communes. Au contraire, elle va permettre le cheminement sur une avenue qui, aujourd'hui ne sert que de desserte à la logistique du Parc des Expositions, où ne figure pas un seul commerce.

La tour enfin, s'implante dans une zone qui connaît un renouveau très important avec les deux lignes de tramway, le réaménagement de la place de la Porte de Versailles et du boulevard des Maréchaux. C'est donc une offre de transports en commun qui s'est considérablement développée dans ce secteur et c'est à cet endroit-là que la tour sera implantée.

Troisième objectif, la révision du PLU vise aussi à encourager les nouvelles formes d'architecture dans le respect, il faut le dire, du Plan Climat de la Ville mais aussi du Grenelle de l'Environnement. Il n'est pas indifférent de relever que l'agence qui a été choisie est une agence prestigieuse, c'est l'agence suisse Herzog et de Meuron qui a tout de même construit le Grand Stade de Pékin et la Tate Modern à Londres. Ce sont, me semble-t-il, des réussites architecturales tout à fait importantes et tout à fait considérables et je dirai même des réussites tout court.

Enfin, dernier objectif, la révision du PLU servira aussi à offrir des espaces publics supplémentaires à la population. Il y aura un équipement collectif dont la nature et l'objet resteront à définir mais cette tour ne verra sans doute le jour qu'en 2015. Je pense que nous avons encore quelques années pour définir la caractéristique de cet équipement public. Il y aura aussi des parties ouvertes au public, je l'ai déjà dit et aussi, ce n'est pas négligeable, un jardin de 8.000 m² auprès de la tour, au niveau du boulevard Victor.

Ce projet sera pour les entreprises, un moyen d'offrir de l'espace, des bureaux. Beaucoup de chantiers ont été gelés ces derniers mois avec la crise et il est probable que l'on s'oriente pendant quelques années vers une rareté de l'offre. Les loyers c'est vrai, sont chers à Paris et pourtant, dans Paris, il y a plus d'entreprises qui se créent que d'entreprises qui disparaissent.

Paris crée des emplois et la capitale résiste mieux d'ailleurs à la morosité actuelle et Paris est en train de redevenir attractif en matière de prix du loyer. Donc l'équation est simple, c'est la rareté des bureaux, des loyers redevenus plus raisonnables, un plus grand espace offert aux entreprises et une excellente desserte des lieux qui nous permettent de faire le pari que cette tour attirera les investisseurs et les entreprises.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, le permis de construire sera déposé après la révision du PLU et nous espérons voir cette tour Triangle qui sera un symbole fort de l'image de Paris, en France et à l'étranger.

En dépit de ce que j'ai entendu, je ne sais toujours pas quelle est la position du Maire du 15^{ème}. Ce que je sais, c'est que le Maire du 15^{ème}, ça je l'ai bien compris, est très embarrassé car il ne veut pas dire non à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui soutient ce projet. Il ne veut pas non plus, tourner le dos à Unibail-Rodemco qui compte dans notre économie en matière d'emplois et en matière d'investissements financiers et en même temps il ne veut pas franchir le fossé avec nous. Et pourtant, je pense que nous sommes maintenant dans le 21^{ème} siècle qui est aussi le siècle de nouvelles formes architecturales. Alors ce bond, nous pouvons, Monsieur le Maire, le faire ensemble. En tout cas ce soir, nous ne sommes pas ambigus par rapport à ce projet, nous le soutenons. Vous et votre équipe, je ne sais pas. Nous allons écouter les autres orateurs. Vous, vous êtes à la fois pour et contre. C'est un raisonnement assez tortueux mais c'est un dossier qui mérite de la clarté et nous l'appelons de nos vœux.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, je vous ai connu plus perspicace ou plus attentionné. Peut-être, les dernières élections sur les listes régionales vous ont-elles permis de voguer ailleurs sur le plan ...

Gilles Alayrac : Je ne suis pas candidat, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : ... oui mais en tout cas vous étiez conseiller régional, c'est autre chose, mais peut-être votre esprit vagabondait sur d'autres terrains. Il me semble pourtant avoir pendant ma longue intervention, mais je crois que le sujet en valait la peine, avoir très clairement indiqué et je l'ai dit dans une phrase, textuellement, que nous voterions l'engagement de la procédure de révision -je ne sais pas comment il faut le dire, en tout cas je l'ai dit assez clairement- moyennant l'adoption d'un amendement qui reprenait les observations que j'ai évoquées dans mon intervention. C'est la position qui est celle du Maire du 15^{ème} et évidemment de l'ensemble de la majorité municipale.

Quant à vos observations sur la Chambre de Commerce ou Unibail, je ne sais pas trop ce qu'elles veulent dire puisque pour le moment c'est vous qui travaillez avec eux plus que nous, ça c'est très clair.

Je voudrais simplement, Monsieur Alayrac, rappeler ce que vous disiez au Conseil de Paris, vous l'avez dit en Conseil d'arrondissement d'ailleurs dans une phrase concernant votre approbation de la proposition d'Unibail consistant à construire sur le périmètre du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, un hôtel de grande capacité et un ensemble économique et tertiaire venant conforter largement l'activité du Parc. Vous

ajoutiez que la proposition de création d'un centre des congrès dans cette tour méritait d'être examinée, que vous étiez d'accord d'ailleurs avec Madame Tachène qui s'était exprimée au Conseil de Paris sur ce point. C'est pour cela que je vous dis que les objectifs poursuivis ont été un tout petit peu modifiés depuis lors. Mais c'est une évolution sur laquelle nous posons des questions. C'est quand même un minimum de poser des questions sur un projet qui n'est plus aujourd'hui celui qui nous a été présenté la dernière fois. D'ailleurs, pour que les choses soient parfaitement claires, évidemment, je demande qu'on diffuse l'amendement que je propose pour le vote de notre Conseil d'arrondissement et nous allons continuer la discussion pendant la distribution de cet amendement. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. D'abord je crois que nous pouvons nous réjouir, par ces temps moroses de crise économique et financière où peu d'entreprises aujourd'hui ont une capacité, une vision de moyen et long terme leur permettant d'investir fortement dans notre économie parisienne et métropolitaine, d'avoir des groupes solides qui sont encore en capacité de penser l'avenir ; Unibail n'est pas le seul heureusement, nous avons conclu il y a peu de temps un accord avec BNP notamment sur la ZAC Paris - Nord Est et Claude Bernard qui nous permette, dans une situation et un contexte économique extrêmement dégradé, de sortir une ZAC avec des logements, des bureaux, etc.

Donc il y a quelques investisseurs solides sur la place et je crois que nous pouvons nous réjouir de les compter parmi les partenaires de notre collectivité. Si aujourd'hui nous présentons ce projet visant notamment à engager la procédure de modification du PLU, c'est parce que, justement, depuis un an et en plein début de la crise, nous avons lancé cette proposition avec Unibail et ce projet apparaît réalisable sur le plan économique ; je crois que nous pouvons nous en réjouir. Si aujourd'hui nous engageons la modification de PLU, c'est qu'il y a suffisamment d'engagements également de la part des investisseurs privés pour pouvoir porter ce projet de tour Triangle.

Donc c'est une ambition à la fois économique forte ; Gilles Alayrac l'a dit et c'est vrai que le projet a connu un certain nombre d'évolutions, d'abord concernant l'hôtel qui avait été la première proposition sur laquelle Unibail-Rodemco nous avait saisis avant même cette mandature, sous la précédente mandature. Ils étaient venus nous voir, ils étaient venus voir votre prédécesseur et leur idée était effectivement de réaliser un hôtel. Il s'avère qu'aujourd'hui cette idée d'hôtel n'apparaît pas pertinente pour les investisseurs, sur le plan financier ; je reviendrai sur l'ambition architecturale et notamment sur ce bel immeuble, qui a été salué d'ailleurs dans sa qualité architecturale quand il a été présenté en septembre 2008. Ce bel immeuble sera effectivement un signal d'attractivité extrêmement important pour le Parc des Expositions qui sans doute devra connaître lui-même des évolutions, comme tous les parcs des expositions mais en tous les cas ce signal donné au monde économique sur la dynamique de Paris, de sa métropole et notamment au plan international et européen, sera un signal particulièrement attendu puisque, vous le savez, les parcs des expositions, les villes de congrès et de salons -Paris en fait partie- sont extrêmement concurrencés aujourd'hui.

Nous avons une concurrence très forte de Milan et Francfort et donc, avoir un parc des expositions au cœur de la métropole avec un signal aussi fort du monde économique paraît comme quelque chose de très positif pour permettre au parc des expositions de la Porte de Versailles de rester au premier plan des parcs des expositions et des salons européens et internationaux ; ça c'est un premier élément.

Deuxième élément, je crois que tout le monde s'est réjoui ; nous avons été critiqués en partie -je me souviens, avant le discours du 29 avril du Président de la République, que nous avons approuvé et qui d'ailleurs nous a approuvés aussi donc c'était totalement réciproque- à Paris pour le manque d'ambition architecturale. Je me souviens des propos du Président de la République se demandant pourquoi à Paris on ne construisait pas de tours alors qu'il y en a plein à New-York et ailleurs dans le monde. Effectivement, Paris ce n'est pas New-York et notre ambition ce n'est pas de faire de Paris, New-York. En revanche, notre ambition et je crois que nous la partageons en partie avec le Président de la République, en tous les cas on a eu l'occasion d'en parler souvent avec lui, c'est que notamment nous souhaitons qu'il y ait une ambition architecturale et des signes forts qui soient donnés notamment par des immeubles qui peuvent être effectivement des immeubles de grande hauteur à des endroits bien spécifiques.

La délibération que j'avais présentée en juillet 2008 marquait 6 secteurs, dont le secteur de la Porte de Versailles, sur lequel, oui c'est écrit et voté, il était précisé que c'était essentiellement et même exclusivement l'activité économique qui était concernée et non pas la production de logements. Vous imaginez bien qu'on ne va pas faire des logements au milieu du Parc des Expositions. En tous les cas, si vous avez besoin de confirmations, si vous aviez un doute en la matière en ce qui concerne donc cette ambition métropolitaine et économique qui est la nôtre, je réitère mes propos. Nous voulons effectivement avoir ce lieu qui sera un lieu qui attirera des entreprises liées aux activités de foires et salons, où des grands sièges internationaux qui souhaitent aujourd'hui obtenir, dans des immeubles de prestige, des plateaux de travail qui soient adaptés aux besoins de l'entreprise du 21^{ème} siècle ; nous avons cette discussion avec beaucoup d'investisseurs économiques. J'étais encore récemment au SIMI, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec beaucoup d'entre eux ; ils souhaitent qu'effectivement Paris fasse évoluer son parc immobilier d'entreprises vers ce type d'offres de bureaux et c'est ce que nous faisons sur la couronne parisienne et je crois que nous aurons un des plus beaux fleurons de cette évolution de notre parc de bureaux ici, à la Porte de Versailles, ce qui permettra, au-delà des 5.000 emplois qui arriveront à terme sur ce secteur, et je crois que l'on peut se réjouir là aussi qu'il y ait des emplois dans notre ville qui arrivent parce que le chômage sévit dans notre ville et je pense que ce sera pris comme une bonne nouvelle puisque ni vous ni nous ne sommes pour la décroissance, je crois que sur ce point au moins on peut s'entendre.

Sur cette question de l'emploi, cette attractivité nouvelle permettra d'ailleurs sur Paris de libérer une offre d'environ 3.000 logements dans le cœur de Paris qui sont aujourd'hui des logements qui sont en fait occupés par des bureaux, je pense à tout l'ancien bâti Haussmannien, un bâti ancien des 8^{ème}, 9^{ème}, 2^{ème}, 1^{er} arrondissements, qui occupent des bureaux qui aujourd'hui ne sont plus tout à fait adaptés aux besoins des entreprises, lesquelles nous demandent une offre nouvelle et la tour Triangle en fait

partie ; nous pourrions avoir un potentiel de transformation d'environ 3.000 logements dans le cœur de Paris lié notamment à cette politique que nous avons de construction dans la couronne d'immeubles adaptés et totalement respectueux de l'environnement parce que nous avons une ambition économique, une ambition architecturale. Je reviendrai sur l'ambition métropolitaine mais nous avons bien sûr une ambition environnementale et lorsque nous disons que cet immeuble, cette tour, sera conforme au Plan Climat, c'est quelque chose de très, très, exigeant.

Effectivement, nous travaillons beaucoup avec des architectes, bien sûr avec Herzog et de Meuron mais nous travaillons beaucoup avec des architectes comme Jacques Ferrier qui d'ailleurs construisent à Paris. Je parlais tout à l'heure de la ZAC Claude Bernard, c'est un des constructeurs, un des architectes de cette ZAC.

Le Plan Climat, vous le savez, porte des exigences qui vont bien au-delà de toutes les normes HQE qui existent parce que le Plan Climat, lorsqu'il indique que nous devons avoir sur ces immeubles, en énergie primaire, 50 KWh par mètre carré, c'est quelque chose d'extrêmement exigeant et nous sommes bien au-delà, d'ailleurs, nous sommes dans ce que le Grenelle lui-même a repris et nous sommes contents qu'il y ait harmonie entre notre Plan Climat et le Grenelle. Nous sommes même un peu en avance sur le Grenelle 2 aujourd'hui et l'ensemble de la collectivité parisienne l'a validé puisque nous avons même précisé que nous adaptons notre PLU pour qu'il puisse y avoir des panneaux photovoltaïques et un certain nombre d'éléments permettant également de miser sur les énergies renouvelables. Je pense d'ailleurs que la tour Triangle, et plus tard sans doute le Parc des Expositions, sera un lieu où les panneaux photovoltaïques, en plus on est plein sud, seront particulièrement performants et nombreux.

Donc nous serons bien sûr dans le respect du Plan Climat et je dirai qu'au-delà de la performance énergétique demandée au bâtiment, il y a aussi une approche du territoire en matière de développement durable. Si vous construisiez un immeuble totalement conforme au Plan Climat de la Ville de Paris en rase campagne en obligeant tout le monde à prendre sa voiture, parce que non desservi par les transports en commun, on serait peut-être dans une exigence pour le bâtiment mais on ne serait pas du tout dans une prise en compte des problèmes relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution. Or là, nous avons la chance d'être sur un site qui, en fait, se trouve au cœur de la métropole parisienne et qui est irrigué par un réseau de transports particulièrement performant puisque, avec notamment l'inauguration du T2, nous sommes maintenant à 25 minutes de la Défense.

Nous étions ensemble à cette inauguration ; avec le T3 qui va être prolongé jusqu'à la Porte de la Chapelle, voire même nous l'espérons jusqu'à la Porte d'Asnières, puisque j'ai compris que l'Etat était sensible à nos arguments consistant à demander cette prolongation pour venir notamment desservir le TGI à Clichy-Batignolles puis avec les lignes de métro 8, 12 et il conviendra sans doute peut-être de réfléchir à des transports complémentaires, la plupart des gens qui viendront travailler ou visiter ce site viendront en transports en commun.

En tout cas, le pari que nous faisons de la ville durable c'est le pari de la ville qui offre cette possibilité de transport alternative. Bien sûr que la question des parkings est une question qui nous soucie et notamment le stationnement résidentiel au Parc des Expositions est un sujet sur lequel nous voulons avancer. Nous avons d'ailleurs dans un récent projet que nous avons débattu ici sur les anciens Boxes de Paris, vraiment nous sommes allés dans le sens d'une offre de parkings supplémentaires, nous avons bien conscience que les parkings résidentiels, je ne parle pas du rotatif, mais en tous les cas pour ce qui est du résidentiel qui facilitera la vie des habitants de ce quartier et de notre arrondissement, nous sommes totalement pour.

Sur l'ambition métropolitaine, vous avez évoqué les Maires de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux. Bon, j'attends qu'ils me fassent un courrier pour savoir ce qu'ils auraient à reprocher après, je dirais, le climat particulièrement sympathique, efficace, que nous entretenons mais je me réjouis quand deux bords politiques différents arrivent à s'entendre sur un projet de cette nature et donc sur la concertation. Ne raillez pas les ateliers participatifs, vous savez, je n'y ai pas participé pour une raison simple, c'est que je pense que ce sont les habitants qui doivent s'en saisir et non pas les élus et que nous, nous devons être en aval de leur demande et que cela a été organisé de façon extrêmement honnête et respectueuse de chacun. C'est-à-dire que chacun de ceux qui ont souhaité s'inscrire à ces ateliers participatifs ont pu le faire, ont pu y participer et nous aurons à nouveau la suite de ce programme puisque nous sommes loin de l'aboutissement de ce projet. C'est un projet qui va évoluer au fur et à mesure que l'on va avancer. Nous sommes bien sûr convaincus que cette démarche d'atelier participatif et de réunions publiques -mais le CICA, pourquoi pas- nous paraît tout à fait légitime ou encore les conseils de quartier sont tout à fait habilités à en parler, mais à en parler dans un cadre qui tienne compte aussi de la dimension métropolitaine.

Sur le quartier en tant que tel, oui, il y a l'espace public qui va être un espace public particulièrement agréable puisque nous allons y gagner un parc. Si le périmètre sur lequel nous envisageons la modification de PLU n'est pas strictement limité à l'emplacement de la tour Triangle, ce n'est pas parce que nous envisagerions d'autres tours ; je verrai avec les services de la Ville s'il faut le réduire pour vraiment rassurer tout le monde mais en tous les cas je vous assure qu'une tour Triangle ça va, deux ce ne serait pas possible, trois encore moins. Donc, je ne sais pas qui aurait la capacité financière à porter de tels projets mais ce n'est pas du tout dans notre souhait.

Alors, vous évoquez notamment la volonté de vous inscrire pleinement, de coprésider, je vous en avais fait la proposition, bon, il y a eu un problème lors du lancement de la présentation où vous avez estimé que vous étiez mal traité, je continue à penser que non, que vous n'étiez pas maltraité ...

Monsieur le Maire : Je continue à penser que oui.

Anne Hidalgo : ... bon d'accord mais on ne va pas rester sur cela ad vitam aeternam mais c'est un projet que porte le Maire de Paris, cela me paraît une évidence, il se trouve que je suis en charge de l'urbanisme et de l'architecture, que mon nom figure dans une

délibération de la direction dont j'ai la tutelle, cela ne me paraît pas ni extraordinaire, ni inquiétant mais tout à fait légitime et naturel.

Mais bien sûr, Monsieur le Maire, je suis tout à fait prête à ce qu'on le porte ensemble, voilà, mettons-nous autour d'une table, je suis vraiment prête à le faire, portons ce projet ensemble, regardons comment nous pouvons le faire, dans les différentes réunions, comme je le fais avec Jean-François Legaret sur les Halles. Avec Jean-François Legaret sur les Halles, nous avons présenté ensemble à la presse le projet, le montant financier ; nous travaillons ensemble sur un projet extrêmement complexe. Vous savez, ces projets-là connaissent des évolutions permanentes et je suis bien d'accord pour que nous puissions les porter ensemble. J'estime qu'effectivement le Maire du 15^{ème} est tout à fait en légitimité et en situation de le faire, il faut que ça se passe dans la confiance. Voilà. Je suis tout à fait partante, Monsieur le Maire, pour que nous nous voyons très rapidement.

Je ne sais pas ce que dit votre amendement mais vous m'accorderez de pouvoir l'étudier en 8^{ème} commission ; j'apporterai une réponse lors du prochain Conseil de Paris mais d'ici là je suis tout à fait prête à vous rencontrer, à travailler concrètement avec la Direction de l'Urbanisme sur la base de cette proposition sur laquelle je ne me prononcerai pas aujourd'hui pour faire en sorte que ce projet d'utilité parisienne et métropolitaine, soit porté par nous bien au-delà des clivages politiques dans lesquels nous pouvons parfois nous égarer. Merci.

Monsieur le Maire : Juste un mot avant que le débat ne continue pour dire qu'il a fallu quand même un an et demi, mais finalement c'est peut-être le temps qu'il faut pour évoluer à la Mairie de Paris, pour s'apercevoir qu'il y avait un Maire du 15^{ème} et que celui-ci pouvait être légitime pour donner son avis, représentant les élus de la majorité et les habitants sur cette question essentielle et j'espère simplement que ce n'est pas qu'un effet de tribune ce soir, de Madame Hidalgo ; je ne fais pas de procès d'intention et j'espère qu'effectivement pour un projet de cette nature, de cette importance, qui va modifier complètement l'image et l'urbanisme du 15^{ème} pour les 10, 20 ou 30 prochaines années, nous aurons la possibilité, en tant que Mairie du 15^{ème}, élus aussi très légitimement et démocratiquement par les habitants, de donner notre avis et notre proposition.

Ce qui est intéressant aussi dans votre intervention, Madame, c'est que, sur tous les points que vous avez évoqués, ou la quasi-totalité en tout cas, ce sont justement les points de l'amendement que je présente au vote de notre conseil. Il y a un certain nombre de points, vous avez évoqué l'absence de tours de logements de 50 mètres dans le 15^{ème}. Vous avez évoqué les 50 KWh par mètre carré du Plan Climat. Vous avez évoqué les transports en commun. Vous avez évoqué un parc de stationnement résidentiel éventuellement. Vous avez évoqué la consultation du CICA, des conseils de quartier et la coprésidence de la réunion de concertation. Ce n'est pas que nous n'avons pas confiance, vous parliez de confiance, mais elle demande à être mise en pratique et pour marquer par un geste de confiance cette nouvelle évolution partagée, si je peux dire, je vous propose de voter l'amendement qui vous a été distribué. Il peut y avoir une suspension de séance, nous pouvons en revoir certains termes, enfin, il y a des choses qui peuvent

être revues et on peut prendre les points, les uns après les autres mais peut-être avant de vous donner la parole, si vous êtes d'accord, il y a un certain nombre de nos collègues qui veulent s'exprimer et qui peuvent avoir des choses utiles et intéressantes à dire, ce qui donnera à tous le temps aussi de mieux examiner le texte. Je crois qu'il y avait d'autres interventions. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Vous avez longuement évoqué l'évolution du projet. J'avais été aussi sensible aux premières présentations qui nous avaient été faites, à savoir la création d'un espace culturel. Certes cet espace culturel pourra évoluer. Je pense qu'il était plus visible dans les premières présentations qu'on a eues bien qu'ici dans la documentation que nous avons, page 3, il est notamment précisé qu'il y aura un atrium monumental ouvert au public dont la programmation sera approfondie. Donc on peut estimer que c'est peut-être dans cet atrium monumental que nous pourrions avoir des manifestations de nature culturelle de grande ampleur, en tout cas à hauteur de la capitale de la France. Je reprends dans l'annexe 2 d'ailleurs, au deuxième alinéa, l'ouverture au public de l'immeuble, donc ce qui veut dire qu'il y aura certes la montée d'un ascenseur sur la partie Nord de la tour, qui pourra permettre de voir Paris mais il y aura aussi, on l'a dit, des plateformes ; il faudra voir de quelle nature elles seront, et il est également proposé dans cette annexe 2 de créer un équipement d'intérêt collectif.

Donc, je m'inscris pour qu'une réflexion soit menée sur un espace à connotation culturelle, on parle beaucoup de grands gestes architecturaux pour ce lieu, moi je souhaiterais aussi qu'il y ait un grand geste culturel pour ce lieu, à la hauteur du geste architectural qu'on nous promet.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce débat de fond est particulièrement intéressant. Il n'est peut-être pas nécessaire de polémiquer mais vous en conviendrez, Madame Hidalgo, ce changement de pied de votre part en matière de concertation est assez surprenant. Contrairement à ce que dit Monsieur Alayrac, je n'ai jamais été contre la tour, ou en tout cas contre ce principe. D'ailleurs le débat que nous avons eu en juillet 2008 sur l'objet, les tours, ce grand signal, nous l'avons adopté, nous étions d'accord sur ce principe. Il fallait simplement en trouver les lieux d'implantation, ce à quoi nous nous opposions, et d'ailleurs le Maire l'a rappelé au travers de son amendement, ce sont les tours de 50 mètres de logements sociaux. Nous le voyons bien d'ailleurs, aux Batignolles, Madame Hidalgo, vous vous empressiez de construire 10 tours.

Donc vous en conviendrez, je vous ai entendu tout à l'heure, hors micro, dire « oui, il n'y aura pas de tours de 50 mètres de logements sociaux à la Porte de Versailles » mais vous n'excluez pas, semble-t-il, d'en construire dans le 15^{ème}. Or, je me souviens d'un propos de votre part à l'occasion d'un précédent Conseil d'arrondissement où vous nous aviez bien dit effectivement qu'il n'y aurait pas de tours de logements sociaux de 50 mètres dans le 15^{ème}... (intervention inaudible hors micro de Mme Hidalgo) ... C'est ce que vous avez dit, donc je ne fais que le répéter.

Et puis, j'en viens peut-être à l'essentiel qui est aujourd'hui la tour Triangle. Que d'évolutions aussi par rapport au projet initial ! Plus d'hôtel, plus de crèche, plus d'équipements de proximité, plus de centre de congrès, une hauteur qui fluctue. Vous en conviendrez, alors que nous n'avons en aucune façon été associés à la concertation, nous avons de quoi nous poser un certain nombre de questions, voire même d'être inquiets, sur l'évolution de ce projet, intéressant de prime abord mais qui évolue au fil des temps, de la situation économique, des intérêts de tel ou tel investisseur, ce que nous ne pouvons pas accepter et alors que le débat public n'a même pas eu lieu.

Car ce qui est un peu surprenant dans cette affaire-là, c'est qu'il a fallu, Madame Hidalgo, que vous en arriviez à la fin de votre intervention pour que vous vous intéressiez aux riverains. Or, ce sont quand même eux les premiers intéressés par ce projet, eux qui vont subir les désagréments, les nuisances. On aura en plus, évidemment et tant mieux d'ailleurs, Balard à l'autre bout du quartier, qui créera, vous vous en doutez aussi, quelques bouleversements en matière d'habitude et de fonctionnement de ce quartier et vous en arrivez simplement à la fin de votre intervention à vous intéresser à ce que vivront les riverains, en particulier en matière de stationnement, en matière d'équipements publics mis à leur disposition et sincèrement, ce n'est pas le fait de pouvoir grimper en haut de la tour une fois ou deux dans l'année qui, à mon avis, les satisfera. Je crois qu'ils attendent autre chose de la construction de cette tour et en particulier un certain nombre de services de proximité.

Quant aux commerces, quand on connaît le prix au m² de location pour les commerces qui seront hébergés, y compris d'ailleurs dans la partie basse de la tour, je doute qu'ils puissent aller y faire leurs courses régulièrement. Vous en conviendrez, cela est plutôt une question d'apparence mais en aucun cas un service supplémentaire qui leur sera apporté alors qu'ils ne demandent qu'une chose, par exemple, Madame Hidalgo, je vous le rappelle, c'est un minibus électrique. Vous avez voté pour au Conseil d'arrondissement et vous continuez à voter contre au Conseil de Paris. Voilà des sujets qui peuvent effectivement les intéresser plus que, malheureusement, cette tour.

Donc, vous le voyez, Madame Hidalgo, nous ne sommes pas contre ce principe, je ne suis pas contre le principe. Simplement, je suis inquiet de l'évolution de ce projet et du manque de concertation. J'ai entendu ce que vous venez de dire, évidemment, c'est au Maire du 15^{ème} ensuite d'accepter cette proposition en fonction du cadre de cet accord, de cette concertation menée de front mais vous en conviendrez, aujourd'hui nous sommes particulièrement échaudés par ce que vous avez fait depuis un an et demi, c'est-à-dire nous tenir à l'écart en permanence de l'évolution du projet, de la concertation que vous pouvez avoir avec, d'une part le promoteur, d'autre part les architectes. Alors nous attendons de voir sur pièces, Madame Hidalgo, et c'est bien pour cette raison qu'aujourd'hui nous présentons cet amendement qui reprend d'ailleurs en très grande partie les propositions que vous aviez faites, vous-même ou vos collègues de l'opposition, dans le cadre du débat que nous avons déjà eu sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Merci. Pour que les choses soient bien claires, et vous pourrez vous exprimer évidemment là-dessus et sur bien d'autres choses, je voudrais simplement relire vos déclarations, une phrase, de juin 2008 sur la délibération précédente où vous

disiez : « la proposition qui est formulée dans cette délibération mais qui, pour cet aspect-là, ne concerne pas le 15^{ème} mais concerne d'autres secteurs de Paris, c'est de pouvoir aller à 50 mètres. Ces projets-là ne concernent pas la délibération qui vous est soumise pour le 15^{ème} arrondissement mais c'est normal d'en parler puisque c'est un sujet parisien ». Donc vous évoquiez tout le 15^{ème} ... Non, non ce n'était pas marqué la Porte de Versailles et d'ailleurs Monsieur Dargent renchérisait, en vous citant dans le même débat et en disant : « Madame Hidalgo a dit : il n'est pas question de construire dans l'état actuel des choses des bâtiments de 15 étages pour du logement dans le 15^{ème} ». Donc les choses, me semble-t-il, sont très claires. Voilà les déclarations qui étaient les vôtres, en tout cas, à l'époque. Je ne pense pas que le procès-verbal soit à mettre en cause, il ne l'a pas été en tout cas à l'époque. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Mes chers collègues, Monsieur Alayrac commençait son intervention en disant que la position de la Mairie du 15^{ème} n'était pas claire. Je pense qu'il y a une chose qui est claire ce soir, c'est la nécessité d'instaurer un climat de confiance sur ce projet parce qu'il y a les beaux discours devant les caméras et puis ensuite il y a les réunions de travail. Je pense que lors de ces réunions de travail, il ne faut pas « louper le coche » et il faut vraiment que la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement travaillent de concert sur ce projet très important pour les habitants du 15^{ème}.

Je suis favorable au projet Triangle sur le principe, d'ailleurs je n'ai pas d'a priori négatif ; il faut des gestes architecturaux dans notre arrondissement. Triangle et le Ministère de la Défense à Balard sont des projets qui vont redynamiser le sud de notre arrondissement. J'avais d'ailleurs à l'époque, en juillet dernier, signé avec plusieurs collègues une tribune dans Le Monde intitulé « Vive les gratte-ciel à Paris ». Donc on ne pourra pas me faire ce procès, même si je suis plutôt favorable à la mixité des usages dans les immeubles de grande hauteur avec des logements, des hôtels, des bureaux, des commerces, des équipements publics ; d'ailleurs c'est cela qui justifie la densité pour éviter les déplacements. Mais il faut rétablir la confiance pour que les Parisiens n'aient pas peur de ces tours et pour cela il faut tenir un discours de vérité pour éviter les fantasmes, pour éviter les rumeurs et si le projet change il faut l'expliquer devant les Parisiens. Pour réconcilier les Parisiens avec les tours, il ne faut pas les mettre devant le fait accompli.

Alors, être d'accord sur le principe, cela veut dire aussi proposer, apporter notre pierre à l'édifice, c'est tout ce que nous demandons. Poser des questions légitimes pour éviter les échecs précédents, réfléchir à l'implantation de la tour dans ce contexte urbain, à la nécessité de renforcer les transports en commun, à l'idée d'un parking résidentiel, qui semble susciter votre approbation puisque vous dites, Madame Hidalgo que vous êtes totalement pour, peut-être réfléchir à un plan de circulation dans ce secteur du 15^{ème} ? Il faut donc une concertation exemplaire et cela signifie associer le Maire du 15^{ème}, le Député de la circonscription, à tout prix.

Certes, il s'agit d'un projet privé et la ville ne doit pas se contenter seulement de signer les permis de construire et de présider les comités de pilotage, elle doit être partie prenante avec les élus du 15^{ème}. D'ailleurs, je demande si nos collègues de la gauche

peuvent nous informer sur le retour de la concertation qui a été faite à partir du document qui avait été distribué à l'époque et qui invitait les habitants du 15^{ème} à envoyer leurs questions, leurs propositions à la Direction de l'Urbanisme. Est-ce que nous avons un retour ?

Depuis un an on a un peu le sentiment de « s'être fait avoir ». Alors surprenez nous ce soir, faites de la politique avec un grand P, faites de la vraie décentralisation en référence à la communication du Maire de Paris il y a quelques mois. C'est un petit peu ce soir votre séance de rattrapage en adoptant cet amendement d'abord parce que l'étude d'impact qui est proposée était une proposition de Monsieur Alayrac, qui avait été votée à l'unanimité au Conseil de Paris en juillet 2008. Pour le renforcement des transports en commun, tout le monde semble d'accord dans cette assemblée. Un équipement de la petite enfance, là encore je pense que personne ne peut être contre. Les tours de 50 mètres, il y a eu des engagements qui ont été pris, validons-les et écrivons noir sur blanc cet engagement de la première adjointe, confirmé par un discours de vérité.

Un de nos collègues au Conseil de Paris disait « L'enjeu de la décentralisation engage l'avenir de notre cité, les Parisiens attendent de nous une réflexion constructive, le sens de l'intérêt général, le goût authentique de la démocratie intimement lié au souci d'efficacité ». Ce collègue, c'était le Maire de Paris, Monsieur Bertrand Delanoë. Alors, puisse ce vœu guider la réflexion sur Triangle.

Soyons à la hauteur des enjeux, élevons le débat sur tous les bancs de l'assemblée et votons ainsi cet amendement, vous montrerez ainsi votre esprit d'ouverture, surtout la sincérité de votre discours. Sur les tracts il est indiqué que Triangle reste un projet qui reste à construire ensemble, alors c'est aussi avec les élus majoritaires de l'arrondissement car, pour Triangle, il faut l'art mais aussi la manière.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Comme Monsieur Lamour l'a dit tout à l'heure, le petit commerce de proximité a du mal à vivre. Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer ce qui a été fait pour Beaugrenelle, à savoir que le promoteur prévoit une petite ligne de financement pour donner de l'animation aux commerces de proximité.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : D'abord, concernant les riverains et notamment les commerçants, je les ai tous rencontrés, il se trouve que j'habite quand même à proximité de ce quartier et donc j'y vais régulièrement. Ce que me disent aujourd'hui beaucoup de commerçants, je pense aux cafés, aux brasseries, à des commerces de toute nature, salles de sport, etc, c'est qu'ils attendent que ce quartier soit redynamisé et ils espèrent vraiment cette tour Triangle et ils attendent que les choses bougent et bougent positivement parce qu'effectivement le commerce aujourd'hui autour du Parc des Expositions est vraiment en situation assez difficile. La baisse de l'activité économique générale, le fait que les foires et salons se soient concentrés sur l'intérieur, ont pour conséquence que les

commerces ont du mal à vivre autour et je pense que ce serait tout à fait utile d'engager les travaux nécessaires pour avancer sur ce projet de tour Triangle.

Concernant vote amendement, Monsieur le Maire, aujourd'hui je ne suis pas en situation de l'accepter tel quel. Donc nous ne nous prononcerons pas, nous ne prendrons pas part au vote.

Il y a des choses, par exemple, je vous ai parlé du stationnement résidentiel et pas du rotatif. Vous me parlez des salariés du bâtiment, ça c'est du rotatif et pas du résidentiel. Il y a des petites choses, vous parlez de tours de 50 mètres de hauteur, je considère que 50 mètres ce ne sont pas des tours. En plus, c'est vrai qu'aujourd'hui il n'y a aucun projet d'immeubles de 50 mètres de logements, qu'il soit privé, ou mixte, ou social, dans le 15^{ème} arrondissement, il n'y en a pas. De toute façon, pour ces projets-là il y a des modifications de plafonds de PLU nécessaires et à ma connaissance je n'en ai engagé aucune et je n'ai pas en projet d'en engager. Mais je ne sais pas ce que sera notre avenir collectif dans les 5, 10, 15 ans qui viennent. Donc je ne veux pas m'engager.

Par exemple, ce 3^{ème} alinéa que vous proposez est gênant. Sur le fait de végétaliser les allées, les toitures des différents halls du Parc des Expositions, l'idée qu'a le Parc des Expositions c'est plutôt d'aller vers une grosse centrale de photovoltaïques parce qu'on est plein sud. Il y a environ 120.000 m² de toitures possible. Donc voilà il y a des choses comme cela qui ne peuvent pas se décider au hasard d'un amendement voté au Conseil d'arrondissement du 15^{ème}, même si c'est vertueux de vouloir faire des terrasses végétalisées sur ce Parc des Expositions. En plus c'est intéressant parce que produire avec une telle capacité de l'électricité solaire, ça réduit aussi de façon importante les factures EDF de ceux qui la produisent puisque tout cela revient dans le giron.

Donc voilà, il y a des choses sur lesquelles nous devons travailler. Vous mettez un alinéa un peu « ramasse tout » concernant les équipements, etc, il n'y a pas énormément à voir avec la délibération, mais sur lequel nous sommes extrêmement soucieux de l'ensemble des quartiers du 15^{ème} arrondissement, que ce soit en matière d'aménagement ou de sécurité. Voyez, j'ai quand même obtenu que le 15^{ème} arrondissement, par exemple, soit un des deux arrondissements qui, cette année, aient obtenu, puisque c'est déjà en cours, des correspondants de nuit. Vous voyez, il y a des sujets qui ne concernent pas directement la délibération. Je pense que tout cela est perfectible et amendable. On peut imaginer un amendement ensemble qui, effectivement, donne, si vous le souhaitez, des garanties pour avancer, mais qui m'en donnent aussi, vous voyez, c'est dans les deux sens.

Donc je vous propose qu'on se mette autour de la table dans les jours qui viennent, cela peut être après la 8^{ème} commission de demain et avant le Conseil de Paris de lundi sachant que, normalement cette délibération passera plutôt mercredi matin. On a même, pendant le temps du Conseil de Paris, la possibilité de se voir et de travailler sur un amendement qui nous permette effectivement de repartir sur de nouvelles bases concernant votre implication légitime dans ce projet qui concerne le 15^{ème}, qui concerne Paris et qui concerne la métropole.

Pour cet amendement, nous ne prendrons pas part au vote avec mes collègues mais je suis tout à fait ouverte à ce qu'on se voit dans les très prochains jours pour travailler sur le fond d'un amendement qu'on pourrait présenter ensemble au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Je me réjouis, comme tous mes collègues certainement, de cette ouverture, qui réintroduit la Mairie du 15^{ème}, qui n'aurait jamais dû d'ailleurs être absente dans l'examen de ce projet.

Je voudrais simplement rappeler que le droit d'amendement existe évidemment dans toute assemblée délibérante et que nous avons travaillé cet amendement jusqu'à, peut-être, quasiment l'ouverture de cette séance et qu'il nous a semblé présenter un certain nombre de qualités et de garanties, vous avez raison de le dire. Nous avons pris soin à ce qu'il puisse être voté par l'ensemble de la majorité, comme de l'opposition et je ne crois pas qu'il y ait de choses particulièrement choquantes pour les uns et pour les autres. Surtout, je voulais vous rappeler qu'un certain nombre d'alinéas sont la reprise d'amendements qui avaient été adoptés à l'unanimité au Conseil de Paris, celui de Monsieur Alayrac, avant le premier alinéa, et le vôtre même. C'est vrai qu'il y a des choses qui ont été faites bien sûr et c'est tant mieux, dans le 8^{ème} alinéa, par rapport à cette expression mais c'étaient les termes même de l'amendement que vous aviez présenté au titre de l'exécutif municipal, par un vœu N° 10 bis, le 8 juillet 2008, pendant la discussion et nous l'avons repris tel quel avec, évidemment, la nécessité maintenant de l'adapter, de l'actualiser, bien sûr. Et c'est vous-même qui citiez ces exemples, dont certains ont été réalisés mais dont d'autres évidemment ne sont pas réalisés.

Donc, nous sommes tout à fait prêts à discuter d'ici mercredi de la rédaction de cet amendement. Par exemple, c'est sûr que pour les usagers de la tour, on peut effectivement considérer qu'il s'agit d'un parc purement résidentiel. C'est un amendement d'appel que nous présentons parce que nous avons tous ici travaillé, avec les élus qui se sont exprimés et les autres, dans plusieurs réunions fort approfondies et qui ont donné ce résultat. Maintenant, tout ceci est transformable et amendable et si on peut parvenir à un amendement adopté par l'ensemble des élus du 15^{ème} d'ici le Conseil de Paris, nous sommes tout à fait, évidemment tous, d'accord là-dessus.

Mes chers collègues, s'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre néanmoins au vote notre amendement, bien sûr, avec le NPPV de l'opposition, de la gauche. Une fois l'amendement adopté, s'il l'est évidemment, nous passerons au vote du projet de délibération amendé.

Alors tout d'abord je mets aux voix l'amendement de l'exécutif du 15^{ème}.

Qui est pour l'amendement ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV de la gauche. Adopté.

Une explication de vote sur la délibération ?

Anne Tachène : Oui, c'est simplement pour une explication de vote. Lors de sa séance du 8 juillet 2008, le Conseil de Paris avait approuvé le lancement d'un processus d'étude

pour la réalisation d'immeubles de grande hauteur, ce qui est donc le cas pour le projet de la tour Triangle. Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Alors, parlons des objectifs. Tout d'abord, le groupe Centre et Indépendants se félicite de l'ambition affichée de ce projet. Ainsi, même si le Parc des Expositions est l'un des premiers parcs européens en termes d'activités, il est indéniable que notre capitale est en net recul par rapport aux grandes capitales européennes.

On constate par ailleurs une évolution dans la structure des manifestations avec une imbrication plus étroite des activités salons et conférences. Aussi pouvait-on se réjouir à l'annonce de ce bâtiment novateur. Cependant, comme cela a été souligné, on peut s'étonner de l'évolution du projet qui n'évoque plus la création d'un centre de congrès, de salles de conférences, qui ne parle plus que de bureaux. Ainsi, où est donc la proposition consistant à renforcer l'attractivité du site, par l'adjonction notamment d'un hôtel de grande capacité, d'espaces éphémères pour les exposants des salons, ou même de commerces de proximité ?

Alors, tout en étant favorables à ce projet, tant sur le plan architectural que sur le lien qu'il établit entre Paris et nos voisins d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, que nous appelons de nos vœux dans le cadre du Grand Paris, les élus du Centre et Indépendants voteront cette délibération avec les réserves proposées par l'amendement de Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons maintenant procéder au vote sur la délibération ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour la gauche. Adoptée. Merci.



Après ce débat constructif, espérons que la suite le sera tout autant avec un projet de délibération DU 181.

6. DU 181 - Aménagement du secteur Lourmel - Eglise. Signature d'un avenant de prorogation au traité de concession passé avec la Sempariseine.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Si, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste, Monsieur le Maire, pour souligner en deux mots, l'intérêt de ce programme qui est effectivement confié à la Sempariseine. On est toujours dans la moitié sud de l'arrondissement même si c'est le sud plus au nord. C'est une opération que je tiens pour exemplaire puisque c'est fondamentalement une opération mixte qui associe un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un centre de jour médicalisé, 50 logements sociaux, un foyer pour femmes et quelques autres équipements, en particulier, une halte-garderie.

Donc cet ensemble est, me semble-t-il, harmonieux dans sa conception. Il est également harmonieux dans le produit du concours d'architecture qui a débouché sur le choix d'un beau projet qui, me semble-t-il, va contribuer à donner un attrait supplémentaire à cette partie du quartier Javel de notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, ayant participé au jury de concours, je confirme que le projet est intéressant. Nous espérons que l'opération se fera évidemment le plus rapidement possible. Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Oui, je confirme effectivement l'intérêt pour ce programme. Je regrette simplement que la plateforme de soins soit supprimée et je me demande si c'est là où les économies sont réalisées puisque je vois qu'il y a des économies qui sont réalisées sur le poste des travaux d'aménagement, c'est ce que je peux regretter.

Monsieur le Maire : La plateforme de soins qui était programmée est suspendue. C'est d'ailleurs dit dans le projet, page 2 : « Une halte garderie d'une vingtaine de places sera réalisée -ce qui, je pense, satisfait l'adjointe chargée de la petite enfance- en revanche, la plateforme de soins est supprimée en attente de retour d'expériences de ce type de services récemment installés dans l'EHPAD HEROLD ». La question qui se pose : est-ce que la plateforme pourrait être éventuellement réinstaurée si l'expérience HEROLD est concluante ? C'est peut-être cela qu'il faut travailler pour que ça ne soit pas supprimé définitivement. Le micro pour Madame Hidalgo s'il vous plait.

Anne Hidalgo : Cela ne change rien en fait au programme architectural. Le programme architectural permet d'installer une plateforme de soins donc attendons de tirer les enseignements sur HEROLD.

Monsieur le Maire : Donc nous allons mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Personne. Abstention ? Non plus. Il est adopté.



7. DU 135 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire : Personne ne prend la parole.



Maintenant nous avons une série assez importante de projets de délibérations concernant aussi bien des programmes d'acquisition-réhabilitation de logements et de constructions.

Je propose, comme la fois dernière, si tout le monde en est d'accord, de les soumettre à une décision commune puisqu'il s'agit de logements construits ou acquis par la Ville.

Cela irait du projet 8 au projet 18 inclus.

8. DLH 103 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 5 logements PLUS - 30-32 rue Desnouettes et 96 rue d'Alleray.

9. DLH 236 - Réalisation par Batigère - Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 32 logements PLUS situés dans divers arrondissements.

10. DLH 273 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements PLUS, 5 logements PLS et 3 locaux d'activités - 30 rue Cronstadt.

11. DLH 276 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 5 logements PLUS et deux commerces - 383-385 rue de Vaugirard.

12. DLH 279 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 25 logements PLUS, 10 logements PLS et des locaux d'activités - 66 rue Letellier - 28 rue de la Croix Nivert.

13. DLH 311 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 25 logements PLA-I, 70 logements PLUS, 32 logements PLS et 3 locaux d'activités - 218-220 rue de la Croix Nivert.

14. DLH 312 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités - 39 rue Castagnary.

15. DLH 313 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 3 logements PLUS et un local d'activités - 53 rue Vouillé.

16. DLH 331 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement en 10 logements PLUS de chambres situées dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements.

17. DLH 341 - Réalisation par la SGIM d'un programme de création comportant 4 logements PLUS pour jeunes travailleurs - 9 rue Antoine Bourdelle.

18. DLH 426 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I en copropriété - 355 rue Lecourbe.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Alors on passe au 19

◇ ◇ ◇

19. DLH 201 - Garantie de la Ville de Paris au prêt à l'amélioration souscrit par Immobilière 3 F pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation de 273 logements d'un ensemble immobilier « Anselme Payen » situé 4 à 10 rue Anselme Payen.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



20. DLH 224 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



21. DLH 414 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à la SGIM et portant sur des biens immobiliers situés dans le périmètre des conventions immobilières résiliées au 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



22. DLH 343 - Réalisation par la RIVP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat comportant 246 logements 207-211-213-217 rue Saint Charles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.



23. DVD 108 - Signature avec la société VINCI PARK CGST de la convention de concession pour la modernisation du parc de stationnement Concorde dans le 8^{ème}, la construction du parc de stationnement Frémicourt dans le 15^{ème} et l'exploitation des deux ouvrages pour une durée de 20 ans.

Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste faire quelques remarques et rappeler l'historique de ce dossier puisque nous avons accepté en 2004, au Conseil d'arrondissement du 15^{ème}, le projet d'aménagement de la rue du Commerce en voie semi-piétonne qui a entraîné la suppression de 60 places de stationnement légal, 120 places de stationnement dans les faits, à la seule condition de la création compensatoire d'un parc de stationnement rue Frémicourt. D'ailleurs, cette création avait été accordée par la mairie centrale.

Je constate, nous sommes en 2009, et d'après le projet de délibération qui nous est soumis ce soir, que ce parking ne devrait être mis en service qu'en 2014. Attendre dix ans pour que cette promesse soit enfin tenue, je trouve cela un petit peu dommage. Jusqu'à présent nous avons posé des questions à Madame Lepetit qui était bien embarrassée de donner des réponses. Lors du dernier Conseil de Paris elle s'est engagée sur la date de 2014. Je pense qu'il faudrait essayer de voir comment on peut accélérer ce projet.

Déjà le projet de parking rue Frémicourt était une solution, pour nous, à minima parce que 200 places de stationnement résidentiel, un parking qui n'était pas ouvert au stationnement rotatif donc qui n'était pas ouvert à la clientèle des commerçants, c'était une solution à minima. Donc, le retard de dix années pose un vrai problème sur le développement économique de ce quartier. Quand on regarde par exemple la rue des Entrepreneurs qui est à côté, on s'aperçoit qu'il y a plus d'une dizaine d'enseignes fermées aujourd'hui, c'est quand même très inquiétant pour le développement économique de ce secteur.

Nous souhaitons, avec les élus de la majorité du 15^{ème}, que la Mairie de Paris accélère ce projet pour qu'on puisse trouver une solution pour tous les résidents de ce quartier et puis qu'enfin la mairie se prononce pour le stationnement de la clientèle des commerces parce que c'est un problème qui n'est pas résolu par ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : On ne s'en étonnera pas, notre lecture de l'histoire de ce parking sera singulièrement différente de celle que vient d'en faire Madame Poirault-Gauvin pour rappeler qu'à l'époque de l'aménagement de la rue du Commerce, elle avait fait tout ce qu'elle avait pu pour empêcher cet aménagement qui fait aujourd'hui l'unanimité dans le quartier, qu'il s'agisse d'ailleurs des commerçants, des résidents et simplement des personnes qui s'y promènent.

Notre arrondissement a bénéficié là d'une expérience tout à fait innovatrice d'aménagement d'une voie urbaine, pour rappeler qu'en l'occurrence cela fait vingt ans qu'on disait qu'il fallait modifier la rue du Commerce, rien n'avait été fait et il revient à la majorité élue en 2001 d'avoir initié cet aménagement, ça c'est le premier élément. Le deuxième élément, c'est que cet aménagement aboutissait à la suppression d'un certain nombre de places de parking et que, effectivement, c'était le problème majeur. Donc, nous avons obtenu que soit créé un parc de stationnement souterrain juste pour souligner qu'entre l'ancienne mandature et l'actuelle mandature il y a eu en tout et pour tout deux parcs de stationnement souterrain créés dans Paris parce que ce sont des équipements extrêmement coûteux et qu'il ne faut faire que dans des situations très particulières. Mais nous avons fait valoir que c'était justifié dans le cas d'espèce. Donc la décision a été fort heureusement prise.

Après, il s'avère que c'est un parking particulièrement complexe à mettre en œuvre pour toute une série de raisons juridiques d'abord liées au contexte technique de cette opération. De fait on ne peut pas faire plus de 200 places, 210 en l'occurrence, compte

tenu des contraintes du site ce qui empêche, qui gêne la rentabilité de l'établissement. La solution juridique qui a été introduite et qui est une nouveauté est de faire un appel d'offres global pour ce parking et le parking Concorde dans le 8^{ème} arrondissement. Vous imaginez, mettre au point ce genre de dispositif, cela prend un peu de temps. Ensuite, l'opération a été confrontée à un certain nombre de difficultés qui sont extérieures à la Ville de Paris. Il y a eu un aléa juridique qui fait que le Préfet de Région a demandé le retrait de la première délibération pour des raisons que je pourrais vous exposer en détail mais ce n'est pas la Ville de Paris, c'est le Préfet de la région Ile-de-France.

Le deuxième problème a été rencontré avec Electricité et Réseaux de France puisqu'il faut savoir qu'il y a un câble à haute tension qui parcourt la rue Frémicourt et qu'initialement ERDF nous avait dit qu'il faudrait soulever ce câble à haute tension pour mettre en place ce parking, donc l'appel d'offre a été lancé en ces termes, puis finalement ERDF s'est ravisé et a dit que ce n'était pas nécessaire. Donc cela obligeait de reprendre l'opération à zéro pour le concessionnaire. Toutes ces raisons font que ce projet débouche simplement maintenant devant nous.

Je crois qu'il faut voir les choses sous leur aspect positif et, pour terminer, bien souligner que cela n'a aucun impact économique sur le quartier puisque la question c'est la question du stationnement résidentiel et que toutes les études montrent et démontrent qu'on ne va pas acheter sa baguette ni sa tranche de viande avec sa voiture. On n'y va plus. Et d'ailleurs on ne peut pas d'un côté se réclamer du sommet de Copenhague, du développement durable et d'un autre côté encourager l'usage de l'automobile pour des achats de cet ordre.

Là-dessus, il y a un profond divorce quand même dans les discours que j'entends fréquemment dans cette salle. Donc là-dessus il va falloir choisir. Soit on est pour le développement durable, soit on est pour l'usage systématique de l'automobile, pour le stationnement rotatif. Pour ce qui nous concerne, nous avons fait notre choix depuis longtemps et donc ce parking sera exclusivement dévolu aux résidents avec simplement, comme dans tous les parkings de la Ville de Paris, quelques places prévues pour Autolib' et pour l'auto partage, c'est systématique dans toutes les concessions de parking aujourd'hui. L'idée c'est que ce soit du stationnement résidentiel.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Poirault-Gauvin, qui a été mise en cause, va répondre rapidement.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour dire à Monsieur Dargent que ce n'est pas en répétant des mensonges que cela devient des vérités. Vous caricaturez toujours ma position sur le projet d'aménagement de la rue du Commerce et la position de l'ensemble des élus de la majorité du 15^{ème}.

Nous avons été partie prenante dans ce projet puisque nous avons fait des contre-propositions pour essayer d'améliorer, d'apporter notre pierre à l'édifice. Systématiquement, quand on ne vous donne pas une carte blanche, un blanc-seing, vous contestez et vous dites que nous sommes contre. C'est totalement faux. Il est normal que nous nous préoccupions des suppressions des places de stationnement dans notre

arrondissement. Je rappelle que nous avons, sous la précédente mandature, perdu 800 places de stationnement et si on en croit l'observatoire pour la mobilité en 2008, qui a publié les chiffres très récemment, en 2001 il y avait 235000 places de stationnement pour les quatre roues sur la voie publique, en 2008 ce chiffre est tombé à 158700. Voyez, le différentiel est quand même considérable et je crois qu'il est du devoir des élus de s'interroger sur les difficultés de stationnement que rencontrent nos concitoyens. Donc je ne trouve pas cela un crime de lèse-majesté, surtout quand on sait qu'une voiture qui circule et qui ne stationne pas c'est une voiture qui pollue, Monsieur Dargent.

Monsieur le Maire : Merci. Les chiffres sont édifiants. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je trouve personnellement extraordinairement longs les délais, entre la décision que les politiques prennent et la concrétisation. Je le dis comme je le pense. Entre la demande que nous avons faite en 2005, au moment du réaménagement de la rue du Commerce qui avait pour corollaire -et je l'avais dit très clairement- d'offrir une alternative de stationnement aux riverains et la concrétisation de cette demande, c'est-à-dire peut-être fin 2013, les délais sont très longs et je les comprends et je remercie Claude Dargent de nous avoir apporté ces éclairages que je n'avais pas. Cela permet aussi de relativiser le pouvoir que les élus ont sur le cours des choses et sur les administrations et cela doit sans doute nous rendre plus humbles.

Monsieur le Maire : Je me souviens parfaitement avoir présidé une réunion de concertation avec Monsieur Baupin, dans la salle paroissiale de l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, sur ce sujet. Vous y étiez Monsieur Alayrac, le Maire du 15^{ème} n'avait pas pu y aller à l'époque. Justement, une des très fortes demandes de l'ensemble des associations des commerçants, Monsieur Friteau, vous vous en souvenez, des élus, c'était d'accepter bien sûr ce réaménagement de la rue du Commerce -et je ne me souviens pas qu'il y ait eu d'opposition de quiconque- mais en contrepartie de la réalisation d'un parc de stationnement. Nous n'imaginions pas lors de cette réunion, qui avait lieu en 2004, qu'en 2009 nous n'aurions toujours pas le parking.

C'est vrai que Madame Lepetit a évoqué en Conseil de Paris, notamment lors de la séance du 20 octobre 2009, les problèmes de ERDF mais franchement, on a mis quatre ans pour s'apercevoir qu'il y avait un problème ERDF. Je ne sais pas si les choses ont été aussi vite dans toutes les administrations. Je mets en cause aussi bien ERDF que la Ville, que tous les services qui ont eu à connaître de cette affaire ; on a un peu le sentiment qu'il y a eu une volonté d'aboutir réellement. Pourtant c'est important parce que là, même si les commerçants ne pourront pas bénéficier du stationnement rotatif -et c'est vrai qu'il y avait une petite spécificité, Monsieur Dargent, dans cette rue du Commerce par rapport aux commerçants- c'est vrai qu'on est tout à fait d'accord pour que les parkings qui seront réalisés soient des parkings résidentiels mais ce parking-là avait été décidé pour, notamment, permettre aux commerçants d'avoir des clients qui puissent se garer plus facilement.

D'ailleurs, il y a eu une étude de la Chambre de Commerce -je parle sous le contrôle de Monsieur Barrier ou Monsieur Gayet- qui a démontré que le fait de ne plus pouvoir

stationner rue du Commerce et qu'il n'y ait pas de capacité de stationnement suffisante a amené une baisse du chiffre d'affaire des commerçants et que c'est comme ça -et moi je l'ai appris à cette occasion- que ce qu'on pourrait appeler « le panier » des clients chez les commerçants est plus important en voiture qu'à pied et malheureusement il n'y a plus beaucoup de commerces alimentaires ; on ne vient plus acheter son pâté rue du Commerce, la dernière charcuterie rue du Théâtre a fermé ; on peut encore y acheter de la viande, on a heureusement réussi à y maintenir une boucherie, malgré le départ à la retraite du boucher qui était place du commerce, les commerces de bouche ont presque tous disparu. Maintenant il n'y a plus que des commerces de vêtements. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Tout ceci fait que la situation est fragile pour ces commerçants, que les prix aussi des loyers ont beaucoup monté parce que ça a embelli la rue et donc ça a renchéri les coûts des loyers, des baux, etc. Madame Lepetit, au Conseil de Paris du mois d'octobre, précisait que la livraison pourrait avoir lieu au plus tard en 2014. J'espère que, même si c'est très très loin, c'est vrai ça fera dix ans, il serait bon de pouvoir accélérer si possible par rapport à cette date. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire. J'avais une demande à faire de la part des commerçants de la rue Frémicourt. C'est une rue qui est très large et malheureusement, tous les services EDF, voirie, dès qu'il y a un chantier dans cette partie du 15^{ème}, entassent leur matériel devant les numéros pairs des commerces. Ils demandent que très en amont on intervienne pour que les cabanes, les matériels de ce chantier du parking soient entreposés devant les numéros impairs.

Monsieur le Maire : Je vous invite à entrer en contact avec les services de la voirie. Merci pour les commerçants. S'il n'y a plus d'intervention, Monsieur Lefevre pour répondre aux orateurs, bien que beaucoup de choses aient été dites.

Franck Lefevre : Juste un mot. Je note dans ce projet de délibération que le concessionnaire devra fournir à la Mairie de Paris, dans un délai de six mois à compter de la notification, ce qui devrait nous emmener au plus tard au 31 janvier 2010, le dossier de demande de permis de construire, le phasage, le planning détaillé des travaux, bref, tout ce qui est susceptible d'intéresser et d'alimenter, Monsieur Dargent, la démocratie de proximité.

Par conséquent, nous reviendrons vers vous, si tel n'est pas le cas, à savoir si nous n'avons pas d'information sur ce projet dans six mois, alors que normalement le concessionnaire est tenu par le projet de délibération de vous donner les informations. Par conséquent, si nous ne les avons pas pour, précisément, travailler avec la population localement sur ce projet, nous reviendrons vers vous pour vous les demander.

Monsieur le Maire : Nous allons mettre ce projet aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.



24. DVD 229 - Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement de la convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Porte de Versailles" pour une durée de 12 ans.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Juste un mot. Nous avons demandé, lorsque ce projet a été examiné il y a un an, que soient réservées 50 places supplémentaires pour les résidents. Tout cela n'apparaît plus dans ce projet de délibération. En revanche, ce qui apparaît, ce sont des tarifs un peu aménagés pour des gens qui utilisent peu leur voiture, avec des abonnements mensuels. C'est la même chose pour le projet précédent.

La question que je me pose est de savoir comment vont faire les riverains pour être informés de ce type de possibilité d'abonnement ? Ce qui n'apparaît pas à travers ce projet. Ne faudrait-il pas demander à la société qui va le gérer qu'elle fasse une information dans le quartier pour que les riverains soient informés qu'ils ont la possibilité d'avoir un abonnement mensuel qui est dégressif s'ils utilisent peu leur voiture.

Monsieur le Maire : Deux questions de Monsieur Lefevre. D'abord, l'augmentation du nombre de 50 places pour les résidents. C'est vrai que nous avons voté là-dessus, le 30 juin 2008, lorsque la délibération portant sur la délégation de services publics avait été examinée et deuxièmement une information des riverains. C'est vrai qu'on ne retrouve pas dans ce projet de délibération les 50 places supplémentaires ouvertes aux riverains que nous avons votées à l'époque. Est-ce que Monsieur Dargent souhaite s'exprimer là-dessus ? Non, on posera la question au Conseil de Paris. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Il y a deux choses puisque dans ce projet de délibération il apparaît qu'effectivement on permet aux riverains de s'abonner au mois avec un tarif préférentiel s'ils utilisent peu leur voiture. Cela peut expliquer la raison de la disparition de notre demande de 50 places réservées aux riverains. En revanche, comme c'est un peu nouveau je souhaiterais, si on devait amender ce projet de délibération, qu'on demande au concessionnaire d'informer les riverains sur cette possibilité-là parce que, je rappelle que cela vient du fait qu'il y a une disparition du parking Croix-Nivert et suite à cette disparition nous avons demandé qu'on renforce le stationnement pour les riverains dans ce parc de stationnement.

Monsieur le Maire : Sur Croix-Nivert, il y a quand même une augmentation des places de stationnement par rapport au projet initial mais qui ne compense pas, évidemment. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour souligner que ce tarif réduit pour les usagers qui utilisent peu leur voiture est maintenant de règle dans les concessions de parkings de la Ville de Paris, c'est ce qu'on appelle les abonnements « petits rouleurs », pour inciter, effectivement, toujours dans la même optique, à utiliser le moins possible, dans la mesure où on le peut, son automobile. C'est juste ça que je voulais faire remarquer, ce

n'est pas propre à cette concession. Après, sur la question que vous posez, on la posera en troisième commission, éventuellement au Conseil de Paris pour y voir plus clair.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre au vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.



25. DDEE 303 - Subvention à l'association des commerçants Vaugirard-Convention d'un montant de 16.000 euros.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, nous allons, à partir de ce Conseil, commencer l'examen des délibérations concernant les illuminations et le problème sera le même pour toutes les associations. Pour l'association Convention-Vaugirard, le problème est peut-être encore plus important. Je m'explique. Je l'avais déjà dit l'année passée. A diminuer trop fortement les subventions aux associations de commerçants, nous finirons par ne plus avoir d'illuminations dans les axes commerciaux de l'arrondissement. Déjà cette année, la rue du Théâtre ne peut plus illuminer eu égard au manque de financement.

Cette association de Convention-Vaugirard qui s'est recréée l'an passé a fait un effort tout particulier, les commerçants ont fait de très gros efforts, et cette année vous leur diminuez par deux leur subvention. Donc je crains que si on n'arrive pas à obtenir un financement complémentaire, l'année prochaine, cette association ne puisse plus faire d'illumination. Je ferais remarquer en outre à Monsieur Dargent que la proportion de 30 % n'est pas respectée. L'association a un budget de 72.000 euros et on octroie 16.000 euros.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je m'étonne d'abord que nous n'ayons pas respecté le règlement intérieur sur le rapport ...

Monsieur le Maire : Excusez-moi, mais j'ai sollicité du regard l'assistance,

José Baghdad : Personne n'a souhaité prendre la parole ...

Monsieur le Maire : Je n'ai pas vu que vous demandiez la parole ...

José Baghdad : Non, justement, personne ne demandait la parole ...

Monsieur le Maire : Sauf que Monsieur Gayet propose, justement, une modification. Donc, le rapporteur, excusez-moi, a encore la possibilité de s'exprimer si personne ne s'exprime. Il ne présente pas le projet mais puisque personne ne s'est exprimé il peut exposer un avis ou une proposition, tel qu'il vient de le faire ! Allez-y.

José Baghdad : J'ai entendu la proposition de Monsieur Gayet, si ce n'est encore une fois ce qui était demandé lors des Conseils d'arrondissement et sur laquelle je vais

encore une fois revenir dessus pour expliquer la situation. La situation, vous la connaissez tous, mes chers collègues, situation économique difficile qui fait que nous devons tous être responsables face à cette situation et faire en sorte que chacun puisse bénéficier de la solidarité. Solidarité financière que nous menons aussi auprès des plus démunis mais aussi solidarité financière pour que les commerçants puissent toujours avoir des possibilités d'animation du quartier. Mais vu la situation nous ne pouvons pas, malheureusement et nous le regrettons, faire autant que les années précédentes.

C'est pourquoi nous avons, à la Ville de Paris, averti très rapidement les mairies d'arrondissement, les associations pour faire en sorte qu'elles puissent s'organiser afin d'anticiper les baisses de subvention à venir et nous avons fait aussi en sorte d'encourager des comportements vertueux en terme d'économie d'énergie et de regroupement d'achats pour faire que les achats d'illumination soient fait en commun, par plusieurs associations, et non pas de manière individuelle, pour réduire les coûts. Donc nous avons eu une démarche très proactive et responsable.

Sur les subventions à hauteur de 30 %. Oui, c'est une subvention à hauteur de 30 % que nous appliquons là aussi. Je vous rappelle, l'année dernière, la subvention qui a été votée était de 30.000 euros, cette année de 16.000 euros. Pourquoi une diminution par rapport à cette association ? Non seulement en raison du contexte économique mais aussi, comme vous le rappeliez, Monsieur Gayet, c'était la première année que cette association se recréait ...

Monsieur le Maire : Elle est là votre conclusion, s'il vous plait ?

José Baghdad : ... et reproposait un certain nombre d'animations. Donc, c'était pour l'encourager. Cette année, compte tenu du contexte, c'est 30 % : 16.000 euros pour un budget de 50.000 euros et soyons tous responsables et souhaitons tous l'animation par nos commerçants de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je suis frappé du cynisme avec lequel les élus de gauche nous font la leçon sur les subventions aux commerçants du 15^{ème}. Je vous rappelle que les 16.000 euros prévus par cette délibération représentent 0,0064 % des 250 millions que la Mairie de Paris a prévus pour le stade Jean Bouin, pour le Stade Français, pour le sport business et pour le sport professionnel. Je ne vous parle même pas de la hausse faramineuse des impôts locaux qui est un véritable coût de massue pour les parisiennes et les parisiens, pour les habitants du 15^{ème}.

Franchement, entendre une explication de Monsieur Baghdad aussi « petit bras », si j'ose dire, je trouve cela absolument ridicule. Ils nous la resservent à chaque Conseil d'arrondissement, ils nous la resservent à chaque Conseil de Paris la main sur le cœur en expliquant par A+ B que compte tenu de la crise, vraiment ils voudraient bien mais ils ne peuvent pas. Le problème c'est que c'est le contraire, ils peuvent mais ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas aider le commerce de proximité, ils ne veulent pas aider à l'animation des quartiers du 15^{ème} arrondissement.

(Interventions inaudibles dans la salle)

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy a raison.

Jean-Baptiste Menguy : Mais oui, c'est bien que ça vous fasse réagir, au moins on a l'impression qu'il y a quelque chose qui se passe dans votre groupe, pour une fois ça changera ! Mais vraiment je trouve que vous faites preuve d'un cynisme que les commerçants apprécient puisque évidemment, les commerçants sont très attentifs au sort que leur réserve la majorité parisienne et à l'aide qu'ils peuvent leur apporter et je peux vous dire que vous faites démontrer là que vous ne faites pas beaucoup de terrain et que vous n'allez pas beaucoup à la rencontre des commerçants du 15^{ème}. Moi je soutiens pleinement et je crois que cette majorité aussi soutient pleinement la demande de Gérard Gayet. Je regrette que Monsieur Baghdad n'ait pas été assez attentif pour remarquer la demande qui est faite mais en tout état de cause on sait de quel côté de ce Conseil la défense des commerçants est la plus efficace.

Monsieur le Maire : En tout cas, nous allons nous prononcer sur la demande justifiée de Monsieur Gayet pour augmenter la subvention de cette association extrêmement dynamique et qui fait énormément de choses. Je me souviens même que Monsieur Dargent était présent à l'inauguration de ces illuminations qui, cette année, ont pris encore plus d'ampleur.

Je pense que c'est justement au moment où l'économie est en crise, où les commerçants sont dans la difficulté, qu'il faut que la Ville essaie de les aider davantage par des opérations promotionnelles de ce type. Même le conseil de quartier de Saint-Lambert a dû voter une aide financière de 1.000 euros, rappelle Madame Malassis, pour les illuminations de fin d'année parce que les commerçants ne pourront plus, la prochaine fois, faire des illuminations. Je le dis, à force de diminuer les subventions, je mets simplement en garde la Ville : l'année prochaine, les commerçants ne pourront peut-être plus illuminer un certain nombre de rues de notre arrondissement, ce qui serait évidemment fort dommage.

Il y a d'autres interventions. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour dire que les commerçants ne sont vraiment pas rancuniers parce que quand vous venez aux inaugurations, manger les petits fours, boire le champagne pour illuminer les rues du 15^{ème} avec les commerçants, ils ne vous mettent pas dehors et franchement, je ne les trouve pas rancuniers. Je trouve que ces illuminations sont particulièrement réussies dans l'arrondissement. C'est vraiment magnifique ce qui a été réalisé. D'ailleurs, à chaque fois que je vais rue Lecourbe et rue de Vaugirard, je suis extrêmement fière de notre arrondissement et de l'effort des commerçants et je trouve cela scandaleux que dans les discours vous ne les souteniez pas, que vous ne votiez pas avec nous l'augmentation de ces subventions et que vous veniez ensuite manger les petits fours pour déclencher les illuminations. Franchement je suis choquée !

Monsieur le Maire : S'il vous plait ! Je sais que cela génère de l'enthousiasme mais on va peut-être reprendre un peu de sérénité et de calme. Chacun peut s'exprimer comme il l'entend et avec raison. Monsieur Barrier.

Claude Barrier : Moi je voudrais parler un petit peu du commerce et je voudrais vous raconter ce qui est arrivé dernièrement. Il y a une habitante qui, tous les jours, vient déjeuner dans une brasserie, chez Alain et Patricia et ce jour-là cette cliente ne vient pas. Bien entendu, Alain et Patricia s'inquiètent, vont chez la dame. Ils frappent, personne ne répond. Ils entendent gémir. Et en fin de compte Germaine, puisque c'est son nom, était tombée. Elle s'était cassée le col du fémur. Elle était toute seule dans son appartement. Ils appellent les pompiers qui défoncent la porte et l'emmènent à l'hôpital où elle sera soignée. Voilà aussi à quoi sert le commerce, c'est-à-dire le rôle social du commerce. Je sais que Monsieur Dargent, cela ne doit absolument pas l'intéresser ce genre de ...

Monsieur le Maire : Merci de ce témoignage important montrant l'intérêt des commerçants et le rôle social qu'ils jouent dans notre arrondissement. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Mes chers collègues, puisque c'est l'heure de dégrafer le ceinturon, de se déballonner, de se taper sur les cuisses, allons-y ...

Monsieur le Maire : Je n'avais pas remarqué, je ne comprends pas votre intervention.

Gilles Alayrac : ... puisque vous avez ouvert le banc. En fait, je vais vous dire : continuez si vous voulez parce que nous, nous voulons conserver une certaine dignité à ce débat.

Monsieur le Maire : Soyez un peu respectueux des propos de vos collègues.

Gilles Alayrac : Je suis respectueux de mes collègues alors qu'ils ne le sont pas de nous, par contre. Je dirais qu'au top 10 de la démagogie nous avons deux ex aequo, là, qui vraiment se placent très bien et finalement je les laisse en tête ...

Monsieur le Maire : S'il vous plait, dans le public, on n'applaudit pas sinon je suis obligé de vous faire sortir Madame.

Gilles Alayrac : ... de cette petite compétition que je trouve assez misérable. J'appelle à la plus grande dignité de nos débats. Je crois que les arguments qu'a donnés José Baghdad se passent de tout autre commentaire et nous continuerons, nous, à aller voir les commerçants du 15^{ème} parce que ce sont nos commerçants et que nous y vivons. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Madame Poirault-Gauvin appelait de ses vœux tout à l'heure une politique avec un P majuscule. Je crois qu'on peut considérer que son intervention, comme celle de Monsieur Menguy, sont vraiment le contraire même de ce qu'elle appelait de ses vœux.

Monsieur le Maire : C'est vous qui le dites.

Claude Dargent : Oui, mais je peux le dire, Monsieur le Maire, sans être forcément interrompu.

Monsieur le Maire : Vous avez interrompu les autres, donc ...

Claude Dargent : Je n'ai interrompu personne.

Monsieur le Maire : En tout cas, continuez.

Claude Dargent : En l'occurrence, si l'on veut effectivement éviter de passer trop de temps à des propos qui n'honorent pas ceux qui les tiennent, en l'occurrence, on va rappeler une fois de plus trois éléments. L'ensemble, dans ce qui est le contexte budgétaire actuel de la Ville, puisqu'après tout on s'achemine vers un Conseil de Paris qui sera le conseil budgétaire, vous connaissez, je pense, le contexte actuel en la matière. La Ville de Paris n'a pas la possibilité, comme l'Etat, de faire du déficit et de faire de l'emprunt. Elle doit équilibrer ses comptes. Il y a, vous le savez, une chute ...

Monsieur le Maire : On ne va pas reprendre le débat budgétaire, vous pouvez être un peu plus rapide d'autant plus que le temps s'écoule, Monsieur Dargent, alors allez-y.

Claude Dargent : Le temps s'écoule, Monsieur le Maire, certes, en l'occurrence si vous permettez que je donne la position du groupe que je préside, vous voudrez bien m'écouter.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Claude Dargent : Donc, en l'occurrence, et même si ce sont des vérités ...

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, il me semble que tout à l'heure vous aviez le dos tourné vis-à-vis de cette tribune.

Claude Dargent : Je ne préside pas cette séance, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous savez qu'à l'Assemblée nationale vous serez peut-être un jour député, en tout cas c'est tout le mal que je vous souhaite, mais on ne peut pas tourner le dos à la présidence, on est rappelé à l'ordre par un huissier. Vous pouvez continuer et ne pas tourner le dos non plus, s'il vous plait.

Claude Dargent : Je ne tourne le dos à personne.

Monsieur le Maire : Si, tout à l'heure vous tourniez le dos en discutant avec vos collègues en rigolant des interventions de vos collègues, ce qui était particulièrement méprisant.

Claude Dargent : J'essaie de terminer mon discours, si vous permettez.

Monsieur le Maire : Alors on vous attend.

Claude Dargent : Donc, puisque vous avez souhaité que nous remettions le débat sur ce plan, je le ferai de nouveau ...

Monsieur le Maire : On n'a rien souhaité, les commerçants sont l'objet de cette délibération.

Claude Dargent : Les électeurs jugeront de votre attitude.

Monsieur le Maire : Ils l'ont fait déjà.

Claude Dargent : Oui mais ça reviendra, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'espère.

Claude Dargent : En l'occurrence, les choix qui ont été les nôtres ont été simples. Ils ont été en matière économique de préserver les dépenses s'agissant du développement économique et il a été indiqué dès le mois de juin à l'ensemble des associations de commerçants ... (bruits inaudibles dans la salle) ... les électeurs jugeront de la démocratie et de la façon dont elle est appliquée ici. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet va proposer son amendement.

Gérard Gayet : Il consiste simplement à mentionner à l'article 2 de la délibération le chiffre de 30.000 euros au lieu de 16.000 euros.

Monsieur le Maire : Nous allons voter l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Abstention ? L'amendement est adopté.

Maintenant nous allons voter la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.



26. DASCO 149 - Signature d'un avenant aux conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2009.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



27. DFPE 393 - Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14-18 rue Viala.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



28. DJS 465 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Oui, tout d'abord pour me féliciter, pour nous féliciter de la poursuite de ce dispositif Paris Jeunes Vacances qui a été initié sous la dernière mandature. Pour mémoire, il s'agit, vous le savez, d'un dispositif qui permet aux jeunes de 18 à 30 ans, qui vivent dans Paris et qui souhaitent partir en vacances, de bénéficier d'un chéquier de 150 euros en chèques vacances.

Vous vous souvenez, on avait fait quelques remarques, avec le groupe des élus de gauche dans le 15^{ème} arrondissement, liées au fait que dans le 15^{ème} arrondissement où se tient une commission d'attribution, parfois il y avait un petit décalage entre le moment où se tenait la commission et le moment où arrivaient les demandes, la commission arrivant assez tard, c'est vrai que c'est assez appréciable de voir que nos demandes ont été entendues sur ce plan-là.

Simplement, juste une suggestion à l'adjoint en charge de la jeunesse de cet arrondissement. Vous le savez, un certain nombre de demandes arrivent par l'intermédiaire de structures relais et ces structures relais ne figurent pas sur le portail jeune « paris.fr ». Donc je pense qu'il serait important que la Mairie du 15^{ème} transmette ces coordonnées.

Monsieur le Maire : Cela a été fait. Monsieur Loriau, pour répondre s'il n'y a pas d'autres intervenants.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Nous appellerons à voter favorablement sur ce projet de délibération. Effectivement, pour des raisons informatiques, les informations qui concernaient le 15^{ème} n'avaient pas été portées sur le site de la Ville et cette erreur a été corrigée.

Nous souhaitons amplifier le nombre d'associations relais susceptibles de diffuser les chèques Paris Jeunes Vacances dans le 15^{ème} et en matière de décalage, c'est vrai que, pour avoir repris un peu les projets de délibération, les débats du Conseil de Paris de l'an passé, finalement on retrouve un peu le même projet de délibération que celui de l'an passé et je crois qu'on a un peu tardé à mettre en place cette commission de suivi qui était vraiment appelée par l'ensemble des élus et je suis vraiment heureux qu'elle puisse voir le jour. Cela nous permettra sans doute de tirer des enseignements que nous ne

sommes pas en mesure de tirer dans les arrondissements compte tenu de nos moyens, de cette opération Paris Jeunes Vacances qui mérite réflexion et sans doute des améliorations encore.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, nous allons aussi solliciter les clubs de prévention, l'ANEF l'est déjà et Arc 75 maintenant ainsi que toutes les associations de jeunes. Merci. Nous allons procéder au vote.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



29. DAC 539 - Subvention à l'association Communauté des Artistes du Quinzième Arrondissement d'un montant de 2.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



30. DAC 603 - Signature d'une convention avec l'association Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 15^{ème} arrondissement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 40.220 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.



S'il n'y a pas d'intervention, je vais maintenant, puisque nous arrivons à la fin de l'examen des projets de délibération, donc de la première partie de notre Conseil, faire voter sur l'ensemble des projets de délibération pour lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Adoptés.

VŒUX

31. Vœu au Maire de Paris relatif au maintien du rôle des administrateurs bénévoles dans l'attribution des aides exceptionnelles par le comité de gestion du 15^{ème} arrondissement, présenté par les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Joëlle Chérioux : Monsieur le Maire, merci. Très brièvement ce vœu a pour objet de demander au Maire de Paris de revenir sur sa décision de supprimer le rôle des administrateurs bénévoles dans l'attribution des aides exceptionnelles dans le cadre des commissions permanentes du Centre d'Action Sociale.

En effet, je trouve qu'il est assez paradoxal et je me demande si l'exécutif n'est pas atteint de schizophrénie quand, dans le projet de délibération de tout à l'heure sur la démocratie participative, on lit que la démocratie participative est une aide à la prise de décision publique c'est quelque chose auquel l'exécutif est extrêmement sensible, d'un autre côté on retire, pour de mauvaises raisons, à mon avis, ce pouvoir aux bénévoles qui sont très souvent là depuis des années et qui viennent en complément, avec une vision un petit peu différente des professionnels de l'aide sociale. C'est le sens de ce vœu que nous défendons auprès du Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Nous allons essayer de défendre un exécutif qui, Madame Chérioux de Soultrait n'est pas schizophrène, je vous rassure. Le Maire de Paris a souhaité lancer une réforme du mode d'attribution des aides exceptionnelles au sein des comités de gestion des sections locales du CASVP. Cette réforme répond au souci de renforcement et d'amélioration de nos prestations et de nos aides aux Parisiennes et aux Parisiens les plus fragilisés.

C'est dans cet esprit qu'il faut inscrire le suivi et la professionnalisation pour l'attribution des aides exceptionnelles. Bien sûr, les administrateurs bénévoles continueront d'être impliqués dans l'examen des dossiers délicats car leur expérience, leur compétence, leur dévouement ne sont plus à prouver. Nous tenons au bénévolat et à l'engagement solidaire que nous souhaitons développer.

Dans notre arrondissement, les élus de gauche sont particulièrement attentifs à l'implication forte et soutenue de nos bénévoles et c'est pour toutes ces raisons que nous ne pouvons pas, évidemment, voter votre vœu en l'état.

En revanche nous vous proposons deux amendements qui permettraient de le voter.

Supprimer le dernier paragraphe :

« Émet le vœu que le Maire de Paris maintienne le rôle des administrateurs bénévoles dans l'attribution des aides exceptionnelles par le Comité de Gestion du 15^{ème} arrondissement ».

Le remplacer par :

« Émet le vœu que la réforme du mode d'attribution des aides exceptionnelles soit conduite à son terme, en assurant l'implication des administrateurs bénévoles, la prise en compte de leurs propositions et une visibilité sur le calendrier de mise en œuvre de la réforme ».

Monsieur le Maire : Madame Chérioux, qui est sollicitée pour une modification de son vœu.

Joëlle Chérioux : Je ne suis pas d'accord. Je souhaite maintenir le vœu tel qu'il est présenté là. Je sais que la proposition qui nous est faite par Monsieur Dargent est un vœu qui, d'ailleurs, a été déposé par le 9^{ème} arrondissement en l'état. Pour plusieurs raisons, parce que, autant je suis d'accord sur la nécessité d'améliorer l'attribution de l'aide sociale, autant je considère que la professionnalisation de ces commissions va au détriment de cette démocratie participative à laquelle, nous aussi, nous sommes attachés.

Par ailleurs, je pense que la fonctionnarisation de l'attribution des aides va aussi à l'encontre d'un mouvement qui a été mis en place depuis la dernière mandature, consistant à créer des commissions d'attributions pluralistes dans différents domaines. Je ne comprends donc pas pourquoi ce qui est fait de façon très généralisée un peu partout, ne le soit pas en matière sociale où l'on assiste à une régression. Je ne suis donc pas d'accord avec le vœu que vous proposez car nous ne sommes pas d'accord sur la remise en cause de la participation des administrateurs dans le cadre de la distribution des aides exceptionnelles.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, moi-même, en tant que Président du Comité de gestion, je dois me féliciter du rôle des administrateurs qui, réunis récemment, ont exprimé leur désapprobation de cette réforme et leur souhait de poursuivre leur mission d'attribution des aides exceptionnelles, aussi du rôle social qu'ils jouent.

Il y a une intervention de Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Monsieur le Maire, je voudrais ajouter quelque chose. Je suis un peu étonnée qu'on ait envie que les administrateurs s'occupent des cas particuliers alors qu'on ne leur laisse pas les cas tous les jours.

Je connais bien la commission permanente, j'y ai siégé pendant six ans, je ne sais pas si c'est le cas de Monsieur Dargent. La Ville ne propose strictement rien aux administrateurs. En échange, elle leur dit : faites du bénévolat et occupez-vous des petits vieux. Est-ce que la Ville ne sait pas déjà que ces gens-là sont tous impliqués dans des associations et déjà sur le terrain et c'est bien pour cela que leur expertise est intéressante au niveau d'une commission permanente ?

Monsieur le Maire : Nous allons donc voter sur l'amendement de Monsieur Dargent, qui va peut-être nous le rappeler, ou nous le distribuer s'il y a un papier, ou le donner ensuite à la séance, à moins que vous en ayez plusieurs.

Claude Dargent : Il peut être distribué.

Monsieur le Maire : Nous allons le distribuer et peut-être pouvez-vous nous le relire pendant qu'un huissier va le distribuer.

Claude Dargent : Donc il s'agit simplement du dernier alinéa :

« Sur proposition de notre groupe, le Conseil d'arrondissement du 15^{ème}, » cela peut-être modifié, « de l'ensemble du Conseil, la réforme des modes d'attribution des aides exceptionnelles soit conduite à son terme en assurant l'implication des administrateurs bénévoles, la prise en compte de leurs propositions et une visibilité sur le calendrier de mise en œuvre de la réforme ».

Comme cela a été souligné par Madame Chérioux de Soultrait, le Conseil du 9^{ème} arrondissement, par exemple, a voté ce vœu.

Monsieur le Maire : C'est plutôt un autre vœu, mais de toute façon, peu importe, c'est le fond qui compte. Je mets aux voix cet amendement, présenté sous forme de vœu, de Monsieur Dargent.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Je soumetts maintenant au vote du Conseil le vœu de Madame Chérioux.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.



32. Vœu au Maire de Paris relatif à la mise à disposition de logements de fonction aux directeurs d'écoles, présenté par l'UMP et le Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté par Madame Malherbe, qui a une minute.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2009 je dénonçais le problème des logements de fonction des directeurs d'écoles.

Beaucoup ne sont pas attribués parce qu'ils sont en attente de travaux, parfois minimes d'ailleurs. Il s'écoule alors des années avant que ces travaux ne soient faits, ce qui provoque des rotations fâcheuses des directeurs au détriment d'une bonne continuité pédagogique.

C'est pourquoi j'émetts le vœu que le Maire de Paris affecte l'équivalent du produit des loyers payés par les directeurs d'écoles à la remise en état des appartements ainsi vacants.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir tenu votre temps de parole, notamment. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Bessis, qui va tenir ces deux minutes aussi.

Catherine Bessis : Bien sûr. Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Quelques précisions indispensables. Ce parc représente un millier de logements : 500 logements

de gardiens -auxquels il faut penser- 630 logements de direction auxquels se rajoutent 76 logements au bénéfice des instituteurs qui ne paient que les charges.

La Ville de Paris entretient les logements affectés par nécessité absolue de service aux gardiens, soit 52 par an pour une dépense de 1 million d'euros, sachant que pour ces logements il n'y a pas d'indemnité d'occupation, donc pas de recette pour la Ville et les logements affectés aux directeurs d'écoles, à leur demande, soit 62 logements rénovés en 2009 pour une dépense de 1,2 million d'euros. La dépense annuelle, pour ces 114 logements, s'élève donc à 2,2 millions d'euros pour les rénovations intérieures contre 1,8 million d'euros de recettes qui correspond pratiquement à la somme des loyers perçus, charges comprises.

Il y a lieu de rajouter les travaux de sécurité qui représentent 1 million d'euros annuel. Il faut aussi parler des dépenses dans les logements occupés : dépannages, soit 500.000 euros par an et on peut donc considérer qu'en 2009 3,7 millions d'euros sont consacrés à l'entretien du parc de logements scolaires.

Ce qui est important, c'est que, de manière règlementaire, les loyers perçus sont réaffectés au budget global de la Ville de Paris. Il est donc techniquement impossible de valider cette proposition et force est de constater qu'aujourd'hui la DASCO -Direction des Affaires Scolaires- dépense plus pour les rénovations de logements que ne le propose ce vœu. Donc, notre groupe ne prendra pas part au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Si j'ai bien compris, c'était plutôt la réponse du Maire de Paris ou plus exactement de la DASCO, que de votre groupe. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais le mettre aux voix.

Qui est pour le vœu de Madame Malherbe ? Qui est contre ? La gauche ne prend pas part au vote. Il est adopté.



33. Vœu au Maire de Paris relatif au manque d'effectif de la division de la propreté du 15^{ème} présenté par les groupes UMP et Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté par Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Monsieur le Maire, c'est une piqure de rappel que je fais au Maire de Paris et à nos collègues de gauche puisque le même vœu a été présenté il y a un an à peu près et rien ne bouge.

Monsieur Dagnaud nous avait fait la promesse d'augmenter le personnel et rien ne bouge. Je n'ai rien de plus à dire là-dessus, seulement beaucoup plus de personnel sur le 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent lève la main. Allez-y.

Claude Dargent : Dans le cadre du budget primitif de 2010, il n'y a pas d'augmentation de l'effectif global des fonctionnaires et des salariés de la Ville.

Il faut voir que la répartition, aujourd'hui, des personnels de Propreté est la conséquence d'une superposition historique à laquelle nous n'avons rien changé. En l'occurrence, si on augmentait de 40 emplois dans le 15^{ème}, puisque nous représentons 10 % de Paris, cela voudrait dire 400 emplois dans la Capitale, ce qui est rien de moins que 1 % de l'effectif de la Ville.

Je n'aime pas utiliser le vocabulaire médical, comme Madame Chérioux tout à l'heure quand elle nous parlait de schizophrénie, parce que la schizophrénie est une maladie grave qui mérite beaucoup plus de compassion par rapport aux familles des gens qui sont atteints mais en tous les cas je trouve un certain paradoxe entre cette revendication et ce vœu et puis, ce que j'entends au niveau de l'actualité nationale où le Président de la République, le Premier Ministre se plaignent que les collectivités territoriales augmentent leurs effectifs, augmentent leurs salariés. On ne peut pas à la fois attaquer les collectivités territoriales pour cause d'augmentation de l'emploi depuis quelques années et réclamer, comme ça, sans l'ombre d'une précaution, ni d'un scrupule, une augmentation des salariés de la Ville de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Juste pour dire à Monsieur Dargent qu'il a peut-être mal lu le vœu parce que Monsieur Delmas ne demande évidemment pas de création de postes. D'ailleurs, il cite même la déclaration de Monsieur Dagnaud, qui est l'Adjoint chargé de la Propreté, entre autre devant notre CICA le 10 octobre 2008, qui nous disait que « le 15^{ème} arrondissement est un arrondissement qui n'est pas parmi les mieux dotés. Il est clair que nous ne sommes pas tout à fait au niveau et que nous aurons le devoir, et c'est un engagement que j'ai pris et que je répète bien volontiers, de renforcer les moyens dans le 15^{ème} ».

Je cite Monsieur Dagnaud, mais pourquoi ne pas citer aussi la CGT, ce qui m'arrive assez rarement pour le faire exceptionnellement, qui, dans un tract distribué, lorsqu'ils manifestaient la semaine dernière devant l'Hôtel de Ville, fort nombreux d'ailleurs, dans leur tract, figurez-vous, qu'ils prenaient la comparaison, au hasard, parce que je n'ai pas de relation particulière avec la CGT, non, je vous le confirme si jamais il y avait des doutes, ils comparaient le 18^{ème} et le 15^{ème}. Dans le tract que j'ai sous les yeux, ils disaient que le 1^{er} du classement en moyens était largement le 18^{ème}, avant dernier le 15^{ème}, le dernier étant le 5^{ème}, on se demande pourquoi ? Ils comparaient les effectifs : 256 éboueurs dans le 15^{ème} contre 360 dans le 18^{ème}. Ce que demandait Monsieur Delmas, si j'ai bien compris son vœu, c'était peut-être un rééquilibrage par rapport aux autres arrondissements, en raison des engagements de Monsieur Dagnaud, de 2008 notamment et de l'insuffisance des effectifs dans le 15^{ème}.

Maintenant, nous en sommes aux explications de vote. Une explication de vote de Monsieur Dargent et ensuite de Monsieur Delmas.

Claude Dargent : Juste pour remarquer deux choses. D'abord, il m'étonnerait que le tract de la CGT ait demandé le transfert d'emplois d'un arrondissement à un autre.

Donc, si on utilise un argument et un tract, il faut l'utiliser jusqu'au bout, Monsieur le Maire. La deuxième chose, c'est que j'entends bien que Monsieur Delmas ne veut pas de création d'emplois mais alors il faudrait qu'il nous dise où est-ce qu'il entend retirer des emplois pour les verser dans le 15^{ème}, en faisant la comparaison jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'on sait très bien que, suivant les types d'activité, évidemment, il va de soi que les nécessités d'emploi ne sont pas les mêmes. Enfin, la question de la propreté ce n'est pas uniquement une question de personnel. Donc, pour toutes ces raisons nous ne voterons pas ce vœu.

Monsieur le Maire : C'est dommage parce que vous ne tiendrez pas les engagements de Monsieur Dagnaud et je précise que le tract de la CGT dit ceci : « Nous ne disons pas que le 18^{ème} a trop d'effectifs mais nous pouvons constater que le 15^{ème} en a, lui, besoin pour rejoindre le carré de tête dont fait partie le 18^{ème} ». Voilà c'est tout, tract que je vous transmettrai d'ailleurs si vous ne l'avez pas lu, il est extrêmement intéressant.

Monsieur Delmas, pour terminer.

Jean-Raymond Delmas : Le dernier Conseil où on avait parlé de la propreté, Madame Hidalgo et Monsieur Dargent avaient voté puisque je reprends les termes de Madame Hidalgo : « Je suis tout à fait favorable à ce qu'on augmente les effectifs de la Propreté dans le 15^{ème} parce que je suis d'accord, c'est un arrondissement qui, de ce point de vue, n'a pas augmenté suffisamment ses effectifs ». Le vœu, qui avait été présenté, avait été voté à l'unanimité il y a de ça un an. Aujourd'hui, vous refusez de le voter, expliquez pourquoi vous refusez de voter la même demande.

Monsieur le Maire : On a bien compris, chacun s'est exprimé et Monsieur Dargent appelle à voter contre ce vœu qui est présenté par Monsieur Delmas.

Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche est contre ce vœu. Qui s'abstient ? Il est adopté.



34. Vœu au Maire de Paris relatif à la dénomination de deux allées du jardin de la ZAC Boucicaut présenté par l'UMP et le Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté par Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Lors de notre Conseil du 16 novembre nous avons voté un vœu proposant au Maire de Paris de donner les noms de Rostropovitch et de Marianne Breslauer aux deux nouvelles allées du jardin de la ZAC Boucicaut.

Mais, en réponse à un vœu du groupe UMPPA au Conseil de Paris, dix jours plus tard, le 25 novembre, proposant de consacrer un lieu de Paris à la mémoire de Rostropovitch, l'Adjoint à la Culture du Maire de Paris a indiqué que la mémoire du grand violoncelliste pourrait être honorée dans un lieu parisien autre que le 15^{ème}.

C'est pourquoi je vous présente aujourd'hui un vœu qui propose au Maire de Paris que soient attribués, à ces deux allées du jardin de la ZAC Boucicaut, les noms d'Isadora Duncan, en remplacement de Mstislav Rostropovitch, et de Marianne Breslauer, comme nous l'avions voté lors de notre dernier Conseil.

Isadora Duncan est une grande danseuse américaine, fin du 19^{ème}, début du 20^{ème}, qui révolutionna la pratique de la danse par une grande liberté d'expression naturelle du corps. Dans les années 1910 elle inspira Antoine Bourdelle, notamment lors de l'élaboration de la décoration du théâtre des Champs Elysées, comme en témoigne la magnifique exposition actuelle « Isadora Duncan, une sculpture vivante » qui lui est consacrée jusqu'au 14 mars 2010 au Musée Bourdelle dans le 15^{ème}.

Je vous invite à aller visiter cette exposition et à voter ce vœu qui honorerait, et le Musée Bourdelle et Isadora Duncan.

Monsieur le Maire : C'est d'ailleurs une magnifique exposition. Nous avons participé au vernissage avec l'Adjointe au Maire de Paris et je vous invite à découvrir cette exposition sur Isadora Duncan au Musée Bourdelle.

Monsieur Baghdad, pour deux minutes.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas discuter ici du choix des noms qui sont faits, qui ne peuvent partager un enthousiasme sur tous les bancs. Je vais plutôt parler de la méthode.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, il a été rappelé que le mode d'attribution des espaces publics se fait à partir d'une commission de dénomination, qu'on peut, effectivement, dire que le Conseil d'arrondissement émet un certain nombre de vœux pour les dénominations mais que c'est quand même à la commission de dénomination de l'espace public de décider, où un certain nombre d'élus ici présents siègent, première chose.

Deuxième chose, il a été rappelé, lors du dernier Conseil d'arrondissement, que dans cette commission de dénomination de l'espace public il y avait déjà une liste, en attente, de personnalités qui méritaient aussi un lieu dans Paris et qu'il fallait épuiser, en quelque sorte, cette liste-là pour que toutes ces personnalités puissent aussi avoir une valorisation de l'espace public.

Ensuite, j'ai un deuxième étonnement majeur ; je voudrais souligner le fait que sur beaucoup de sujets on dit qu'il faut concerter de la démocratie participative et faire en sorte que nous puissions échanger et qu'on demande que les conseils de quartier puissent être associés aux choix qui sont faits, de la Mairie centrale et là je note que pour un choix qui est fait par la Mairie du 15^{ème} arrondissement, en aucun cas le conseil de quartier Citroën-Boucicaut, dont je fais partie, n'a été associé à ces propositions. Je ne remets pas en cause les propositions qui sont faites mais allons au bout de la logique qui est proposée par la Mairie du 15^{ème} et faisons en sorte que nous puissions discuter de manière collective, en conseil de quartier, les choix et je crois que nous aurons encore

plus de poids auprès de la commission de dénomination des espaces publics pour faire en sorte que les choix qui ressortiront de ces échanges soient choisis pour les allées Boucicaut. Merci.

Monsieur le Maire : Finalement, la seule instance dont vous contestez le pouvoir même d'évocation d'un sujet c'est le Conseil d'arrondissement.

Le conseil de quartier, bien sûr, la commission d'attribution des noms, bien sûr, mais le Conseil d'arrondissement est toujours infondé à s'exprimer. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Monsieur Baghdad, je redis ce que j'ai dit la dernière fois. Bien entendu qu'il faut saisir la commission, c'est la procédure, je n'ai pas l'intention de m'y soustraire mais en dernier recours, vous devriez savoir, Monsieur Baghdad, que la commission propose -oui, écoutez Monsieur Baghdad parce que cela fait déjà deux fois que je le dis, en deux Conseils cela fait beaucoup- donc la commission présidée par Madame Hidalgo propose au Maire de Paris, c'est le Maire de Paris qui décide, donc dans ce vœu, je fais un vœu au Maire de Paris et j'espère qu'il retiendra ce que nous aurons proposé à la commission. Je ne pense pas par là me soustraire à l'organisation actuelle de la Mairie de Paris.

Premièrement, vous parlez d'une liste à épuiser. Madame Hidalgo nous a dit 20 fois, 30 fois, qu'il fallait honorer des femmes. Dans la liste que Madame Hidalgo a proposée à la commission où je siégeais la dernière fois, il y avait une vingtaine de noms d'hommes et un seul nom de femme. Je trouve deux noms de femmes, vous n'allez pas me reprocher de proposer deux noms de femmes à cette liste. Madame Hidalgo cherchant deux noms de femmes, je lui propose deux noms de femmes, elle devrait être très contente quand même, qui ont en plus un rapport avec l'arrondissement et la Ville de Paris.

Troisièmement, associer les conseils de quartier, bien entendu, on peut associer les conseils de quartier autant qu'on veut. Je constate que quand on a donné, par exemple, le nom de « Madeleine Renaud - Jean-Louis Barrault » à la place BL15, la Mairie de Paris n'a pas été voir si le conseil de quartier était d'accord, etc. Je vous signale que Monsieur Canal a reçu ma proposition de vœu, qu'il en a été informé, que ça ne tombait pas dans le moment où son conseil de quartier était réuni mais il a reçu, avant tout le monde, ces propositions : celle de Rostropovitch - Breslauer et celle de Duncan - Breslauer, bien avant vous. Donc je considère que vos remarques sont désobligeantes à mon égard et sont nulles et non avenues.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ce vœu de Madame Fonlladosa ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Adopté.



35. Vœu au Maire de Paris relatif au devenir de la bibliothèque Vaugirard présenté par les groupes UMP et Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté par Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Mes chers collègues, je ne vous rappellerai pas les nombreux vœux votés par notre Conseil et les débats au Conseil de Paris concernant le maintien de la bibliothèque Vaugirard. Je ne vous rappellerai pas non plus la mobilisation du conseil de quartier, des lecteurs et des organisations de personnel pour en maintenir son ouverture, les services qu'elle offre, ses horaires et ses moyens en personnel.

Par contre, je vous rappelle l'annonce de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture d'associer les élus du 15^{ème} à la réflexion sur son projet de transformation en 2010 - projet de l'Adjoint à la Culture du Maire de Paris- de transformer cette bibliothèque en annexe de la médiathèque Yourcenar dès 2010.

Or, mes chers collègues, nous avons appris que cette réflexion visant notamment à examiner les modalités et les conséquences du rapprochement des directions de la bibliothèque Vaugirard et de la médiathèque Yourcenar avaient été engagées au début de cet automne, sans que nous n'ayons été ni informés, ni invités.

Aussi, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu pour réaffirmer au Maire de Paris que nous voulons, en association avec les lecteurs et le conseil de quartier, que cette bibliothèque reste ouverte et que nous souhaitons être associés à la réflexion menée par la Ville sur les modalités de fonctionnement de la bibliothèque Vaugirard.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments d'explication. Je crois qu'il faut être responsable, je crois qu'il n'y a pas à distiller le doute là où ce n'est pas nécessaire. On l'a déjà dit à plusieurs reprises et nous en sommes tous d'accord, on l'a dit devant cette assemblée, on l'a dit aussi devant les habitants du 15^{ème}, notamment Christophe Girard l'a déjà rappelé lors de son compte-rendu de mandat, il n'est absolument pas question que la bibliothèque Vaugirard ferme. Soyons clairs, ne distillons pas le doute, on est tous d'accord là-dessus. Et bien sûr, on est tous attachés, tout comme les habitants du 15^{ème}, tout comme je pense la Mairie du 15^{ème} et la Mairie de Paris, à cet équipement de proximité qui reste fréquenté, il faut le reconnaître, malgré une baisse de son prêt de 28 %, il reste fréquenté et cela tout le monde en a bien conscience.

En revanche, il faut être un petit peu clair, c'est qu'effectivement, je l'avais déjà dit la dernière fois, le maintien ne peut pas se faire à l'identique. Je viens de le dire, il y a une réelle baisse du prêt dans cette bibliothèque, ce qui n'est pas anormal puisqu'il y a la médiathèque Yourcenar qui a ouvert et qui est largement en tête des activités de prêt dans le réseau des bibliothèques parisiennes. Donc la situation, c'est un constat, il faut qu'elle puisse changer. Ce dont on avait parlé la dernière fois, c'est un projet qui est assez novateur, de faire fonctionner ces deux équipements ensemble, de façon tout à

fait cohérente et complémentaire pour créer un vrai pôle complémentaire lecteur public dans le 15^{ème}. Voilà ça c'est le projet pour 2010.

Concernant en fait ce que vient de dire ma collègue sur la position de Christophe Girard, je crois qu'il y a là un mélange de deux choses, je pense qu'il y a une confusion. Ce qui avait été dit par Christophe Girard et ça va bien d'ailleurs avec la volonté de maintien de cet équipement dans le 15^{ème}, c'était d'associer la Mairie du 15^{ème}, bien entendu, aux travaux de rénovation puisque, à partir du moment où on maintient cet équipement il faut le rendre accessible, notamment aux personnes handicapées. C'était bien ce qui avait été proposé par l'exécutif et par Christophe Girard, c'était de mener conjointement une réflexion sur les travaux pour la mise aux normes de cet équipement.

Il n'était pas question en fait d'associer, dans l'esprit de Christophe Girard et de ce vœu, la Mairie du 15^{ème} au groupe de travail, qui est un groupe de travail qui, effectivement, réunit les personnels de Vaugirard et de Yourcenar.

Voilà ce que j'avais à vous dire et c'est pour cela, pour ces raisons, puisque l'équipement est maintenu et je pense qu'il y a une confusion, on ne prendra pas part à ce vote.

Monsieur le Maire : Je précise quand même qu'il s'agit d'une annexe de la Mairie et que le Maire du 15^{ème} est particulièrement et directement concerné, au moins autant que Monsieur Girard et c'est justement aussi le but du vœu que d'associer à la réflexion la Mairie du 15^{ème}.

Ghislène Fonlladosa : Oui, je voudrais quand même dire une chose. Il faudrait être honnête, Madame, dans la réflexion intellectuelle, j'entends, il faudrait être honnête puisqu'on sait très bien que ce qui est recherché, à travers ce projet et vous le savez aussi bien que moi, c'est de pouvoir ouvrir la médiathèque Yourcenar le dimanche.

Il y a quelques semaines encore, la médiathèque n'a pas pu ouvrir le dimanche parce qu'il n'y a pas assez de personnel, donné par la Mairie de Paris à Yourcenar. Donc le jeu il est simple : sous prétexte de mieux gérer, si j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure, de faire je ne sais pas trop quoi, un pôle novateur d'échange entre les bibliothèques, en réalité il s'agit de faire en sorte que le personnel de Vaugirard puisse aller travailler le dimanche à la médiathèque Yourcenar comme ça on ne crée pas d'emplois nouveaux à la Ville de Paris, on ne fait pas d'efforts ... vous pouvez dire non ...

Monsieur le Maire : S'il vous plait, n'interrompez pas vos collègues, Monsieur Dargent, s'il vous plait, ne les insultez pas non plus.

Ghislène Fonlladosa : On ne fait pas d'efforts pour les bibliothèques du 15^{ème} et non seulement on ne fait pas d'efforts mais on en fait tellement peu, que cette bibliothèque Vaugirard, si vous continuez à la traiter comme vous la traitez actuellement, c'est-à-dire le personnel qui se raréfie, les heures d'ouverture qui se raréfient, je pense qu'à la fin 2010 nous constaterons effectivement que vous l'avez fermée.

Monsieur le Maire : Les points de vue sont assez opposés. Je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ne participent pas au vote. Adopté.



Nous arrivons au dernier vœu, là aussi, assez traditionnel dans notre conseil.

36. Vœu au Maire de Paris relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15^{ème} arrondissement présenté par les groupes UMP et Nouveau Centre.

Monsieur le Maire : Ce vœu est rapporté par Monsieur Jean-Baptiste Menguy qui a une minute pour le présenter.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. On va essayer de tenir la minute. A l'approche des fêtes, je crois qu'il faut penser aux bonnes résolutions qu'on va prendre pour l'année 2010 et je suis content de voir que la veste de Monsieur Dargent écoute ses collègues et a plus de respect pour les élus que son propriétaire, c'est déjà quelque chose de positif chez nos collègues.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, un peu de tenue.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur Dargent, nous parlait des ...

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, c'est un bras d'honneur que vous venez de nous faire ? Est-ce que franchement c'est une tenue dans un Conseil d'arrondissement ? Regardez Monsieur Dargent qui tourne le dos à la présidence. Chacun appréciera. Il le confirme, très bien. Voilà comment le Maire du 15^{ème} est traité. Excusez-moi, Monsieur Menguy. Excusez-le surtout.

Jean-Baptiste Menguy : Tant que ça n'est pas décompté de mon temps de parole...

Monsieur le Maire : Non.

Jean-Baptiste Menguy : Il faudrait dire à Monsieur Dargent qu'il s'est trompé de sens de table ...

Monsieur le Maire : Allez-y maintenant. Revenons-en aux faits.

Jean-Baptiste Menguy : Ecoutez, en tout état de cause, Monsieur Dargent, quand il était dans le bon sens de la table, nous parlait des petits rouleurs, tout à l'heure, je voudrais lui parler des grands marcheurs du sud de l'arrondissement qui ont des problèmes pour se déplacer, des grands marcheurs qui avancent avec poussettes, des grands marcheurs de certains quartier qui ont besoin d'être désenclavés.

Il est quand même assez incroyable, un an et demi après un vœu voté à l'unanimité du Conseil du 15^{ème}, que le minibus électrique ne soit toujours pas là, ne roule toujours pas

dans nos rues, ne vienne toujours pas en assistance des personnes qui en ont le plus besoin. Excusez-moi l'expression, j'appelle cela du « foutage de gueule » et je pèse mes mots. C'est inadmissible. Je crois que l'on se moque ...

(Interventions inaudibles dans la salle)

Jean-Baptiste Menguy : ... tiens, la gauche se réveille... ils n'ont pas d'idées mais en tout cas ils savent crier ...

Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur Menguy. Ne cédez pas à la provocation de Monsieur Dargent.

Jean-Baptiste Menguy : Il m'en faut plus, vous savez, que Monsieur Dargent. Je trouve particulièrement scandaleux et irrespectueux des habitants du 15^{ème} le fait de ne pas respecter ce genre de promesse, ce genre de vote à l'unanimité et c'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu parce qu'il convient de concrétiser certains projets qui peuvent ne pas paraître assez importants aux yeux de Madame Hidalgo et de ses collègues, comme peuvent l'être des projets comme la tour Triangle mais en tout état de cause, c'est un projet particulièrement important à nos yeux et pour les habitants du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Très bonne intervention de Monsieur Menguy. Y a-t-il des interventions ? Non ? Monsieur Dargent. C'est normal que Monsieur Dargent s'exprime. D'ailleurs moi je vais l'écouter comme il nous a écoutés. Monsieur Dargent peut parler. Voyez comme c'est agréable, Monsieur Dargent !

Claude Dargent : Faites comme vous voulez, ça nous est assez égal !

Monsieur le Maire : Cela veut dire que vous êtes encore pire que ce que j'imaginai.

Claude Dargent : D'autre part, pour ce qui me concerne, vous comprendrez que je me concerte avec ceux de mon groupe. Vous, vous n'avez personne derrière vous. Donc, ceci étant indiqué, on ne va pas allonger le Conseil par rapport aux interventions sans grand intérêt de Monsieur Menguy.

Monsieur le Maire : Il y a beaucoup de mépris de Monsieur Dargent qui tourne le dos, qui ensuite tacle ses collègues. Allez, je vous demande d'écouter Monsieur Dargent qui a deux minutes pour faire son explication de vote. Alors maintenant on l'écoute dans le silence.

Claude Dargent : Cela va être beaucoup plus rapide que cela, Monsieur le Maire, parce qu'il faut proportionner les réponses à l'intérêt des interventions.

Deux remarques simplement. Je rappelle, pour la énième fois, que cette navette fait partie de nos engagements ; elle sera réalisée au cours de la mandature et un point c'est tout. En l'occurrence, vous aurez beau présenter, à chacun des Conseils

d'arrondissement, ce type de vœu, cela ne changera rien à notre engagement, ce sera réalisé quand cela pourra l'être, un point c'est tout.

Donc, pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote par rapport à un vœu qui, franchement, ne fait vraiment pas avancer le débat.

Monsieur le Maire : Voilà la réponse édifiante de Monsieur Dargent. Je rappelle simplement que Madame Hidalgo disait qu'avant la fin de l'année nous aurions une réunion de concertation dans le 15^{ème} et finalement, Monsieur Dargent ne tient pas les engagements de Madame Hidalgo.

Merci, nous allons passer au vote de ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV de la gauche. Adopté.



Mes chers collègues, une information. Nous situant, évidemment, dans le contexte du sommet de Copenhague, à partir du mois de février, c'est-à-dire à partir de notre prochain conseil d'arrondissement, les travaux de notre conseil seront dématérialisés, ce qui veut dire que les documents vous seront transmis en version informatique. Au mois de février, il y aura encore les deux : une version informatique et une version papier mais au mois de mars il n'y aura plus que la version informatique.

Vous recevrez des ordinateurs à partir de la mi-janvier et des séances de formation sont prévues. Un certain nombre d'entre vous se sont inscrits à ces formations, ceux qui le souhaitent peuvent encore s'inscrire. Ce sera en quelque sorte un cadeau de Noël.

Nous ne nous reverrons pas, en cette formation, d'ici le mois de février, donc je vous souhaite à tous de bonnes fêtes et un joyeux Noël.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris

Annexe au P.V. du Conseil du 15^{ème} arrondissement N°10/XV/2009
du lundi 7 décembre 2009



Service Urbanisme
Affaire suivie par :
Fabienne RICHARD
N.Réf. : FRDA
01 41 33 92 67

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Vanves, le 3 décembre 2009

Monsieur Thierry RAGU
Directeur de Cabinet du Maire
du 15^{ème} Arrondissement
31 rue Péclet
75015 PARIS

Envoi par courriel (thierry.ragu@paris.fr)

Objet : Projet de délibération 2009 DU 196 –
Projet Triangle et révision simplifiée du PLU de Paris.

Monsieur le Directeur,

Par un courriel du 2 décembre courant, vous avez bien voulu me communiquer, pour avis, le projet de délibération portant sur la révision simplifiée du PLU de Paris à mettre en œuvre pour la réalisation du projet Triangle.

La Ville de Vanves reste bien entendu très attentive à ce projet et participera bien volontiers aux réunions de concertation avec la population et d'association avec les personnes publiques.

Toutefois, la commune ne s'étant pas encore prononcée officiellement sur ce projet, je souhaite que la phrase prévue dans le deuxième paragraphe de l'exposé des motifs et faisant état de l'intérêt et du soutien de Vanves soit supprimée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A vous,

Bernard Gauducheau



Bernard GAUDUCHEAU
Maire de Vanves

Hôtel de Ville
Boîte postale 33
92172 Vanves cedex
www.ville-vanves.fr

Téléphone
01 41 33 92 00
Télécopie
01 41 33 92 35
E-mail
services@ville-vanves.fr